



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

**SciencesPo**  
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE  
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

***Comment lutter contre la violence  
et le harcèlement à l'école et au collège ?  
Effets du dispositif de médiation sociale France  
Médiation et d'un dispositif de prise de  
conscience du niveau de violence :***

**SYNTHESE DU RAPPORT D'ÉVALUATION**

**YANN ALGAN<sup>1</sup>, NINA GUYON<sup>2</sup>, ELISE HUILLERY<sup>3</sup>**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

<sup>1</sup> Enseignant chercheur au département d'économie de Sciences Po, affilié au LIEPP.

<sup>2</sup> Enseignant chercheur au département d'économie de la National University of Singapore (NUS), affiliée au LIEPP.

<sup>3</sup> Enseignant chercheur au département d'économie de Sciences Po, affiliée au LIEPP.



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets APSCO4\_20 lancé en janvier 2012 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22  
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



## **Comment lutter contre la violence et le harcèlement à l'école et au collège ?**

Effets du dispositif de médiation sociale France Médiation et d'un dispositif de prise de conscience du niveau de violence

### **SYNTHESE DES RESULTATS**

YANN ALGAN\*, NINA GUYON†, ELISE HUILLERY‡

---

\* Enseignant chercheur au département d'économie de Sciences Po, affilié au LIEPP.

† Enseignant chercheur au département d'économie de la National University of Singapore (NUS), affiliée au LIEPP.

‡ Enseignant chercheur au département d'économie de Sciences Po, affiliée au LIEPP.

## RESUME

1

Le harcèlement à l'école, et plus largement la violence entre pairs, est une préoccupation récemment soulevée par les acteurs de l'éducation en France comme dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Le rapport d'Eric Debarbieux et de l'Observatoire International de la Violence à l'École (2011) avec l'UNICEF a souligné la prévalence également de ce phénomène en France, avec des taux de harcèlement verbal et physique de l'ordre de 14% et 10%.

La présente étude s'appuie sur la mise en œuvre d'une expérimentation à l'échelle nationale visant à évaluer les effets de deux dispositifs de lutte contre le harcèlement et la violence entre pairs à l'école afin de répondre aux interrogations et limites des études actuelles sur ce sujet. Grâce à un protocole expérimental par assignation aléatoire, cette étude permet d'apprendre s'il est possible de réduire la violence entre pairs à l'école grâce à ces dispositifs, à quel âge, et de comprendre comment une diminution du niveau de violence affecte les autres compétences non cognitives des élèves ainsi que leur trajectoire scolaire.

Au total, l'expérimentation a impliqué 306 établissements scolaires, parmi lesquels 226 écoles et 80 collèges, répartis sur 66 communes et 12 académies ; les enquêtes ont concerné 5 829 collégiens et 7 859 écoliers.

### **Impact du dispositif de « Médiation Sociale en Milieu Scolaire »**

Le dispositif de « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » a consisté en le déploiement de 40 médiateurs dont la mission est de prévenir et réguler la violence par des actions de médiation sociale au sein de 40 sites scolaires. L'évaluation du programme s'est attachée à croiser l'ensemble des perspectives élèves, équipes éducatives et parents. Les résultats divergent selon que l'on s'intéresse aux collèges ou aux écoles :

→ Au collège : l'évaluation montre que si les effets du programme sont faibles et peu significatifs au niveau global, ils sont en revanche très importants lorsqu'il est mis en place par des médiateurs expérimentés. Dans ce cas, le programme réduit de 11% le taux de harcèlement ressenti par l'ensemble des collégiens, avec en particulier une réduction significative du harcèlement verbal de 15% (moqueries, surnoms méchants...). Plus fondamentalement, ces effets « moyens » cachent d'importantes disparités selon la classe d'âge et le genre. Le programme est extrêmement bénéfique pour les plus jeunes élèves, ceux-là mêmes qui sont le plus exposés à la violence : ainsi la probabilité de se sentir harcelé diminue de 46% chez les jeunes garçons de 6ème. Des effets intéressants sont également visibles sur le bien-être psychologique et social des élèves, ainsi que sur l'absentéisme des élèves et des enseignants.

→ A l'école : les effets du programme sont plus mitigés : en moyenne, le programme n'a pas d'effet significatif sur les niveaux de harcèlement et de violence déclarés par les élèves, même lorsque le dispositif est porté par des médiateurs expérimentés. Toutefois dans ce dernier cas et à l'instar du collège, on trouve des effets significatifs sur certaines des sous-populations les plus exposées à la violence, en particulier les filles en CE1. L'intensité du programme, plus faible à l'école qu'au collège, pourrait être à l'origine de la moindre intensité de ses effets à l'école.

## Impact du dispositif « Prise de Conscience »

Le dispositif de « Prise de conscience » a consisté quant à lui en la passation d'une « Enquête de victimation » et en la restitution des résultats à l'établissement afin de sensibiliser l'équipe éducative à la problématique de la violence scolaire. L'évaluation d'impact montre que ce programme n'a pas d'effet significatif sur le harcèlement et la violence déclarés par les élèves, ni sur leur bien-être, leurs performances scolaires ou encore leur comportement. Ce résultat est identique que l'« Enquête de victimation » soit accompagnée ou non d'une restitution collective auprès du personnel de l'établissement.

Le **rapport d'évaluation complet** « *Comment lutter contre la violence et le harcèlement à l'école et au collège ? Effets du dispositif de médiation sociale France Médiation et d'un dispositif de prise de conscience du niveau de violence* » est disponible en ligne sur le site du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse :

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1166-mediation-sociale-en-milieu-scolaire.html>

## Remerciements

Le dispositif de médiation sociale évalué dans ce rapport a été mis en œuvre par l'association France Médiation dans le cadre d'un projet expérimental financé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Le dispositif de prise de conscience a bénéficié de l'expertise de l'Observatoire Européen de la Violence à l'École, et en particulier d'Eric Debarbieux. Le projet a également bénéficié de financements de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02 et ANR-10-BLANC-1819-01-EVALPOLPUB), de la Direction Scientifique de Sciences Po et du LIEPP. L'évaluation a également grandement bénéficié de l'appui administratif et logistique du LIEPP. Les auteurs sont reconnaissants envers la DEPP du MEN pour la conception des tests cognitifs pour chaque niveau. Les auteurs remercient tout particulièrement Axelle Charpentier, chef de projet, qui a relevé avec brio tous les défis que ce projet a pu poser. Sa rigueur, sa grande capacité de travail, sa détermination, et son dévouement ont permis de mener à bien ce projet ambitieux du début à la fin. Les auteurs remercient également les assistants de recherche Sébastien Bauvet, François Cathelineau, Sandra Desmoulin, Noémie Kiefer et Leïla Njee Bugha pour leur travail précieux dans l'organisation de l'expérimentation et sur le terrain, ainsi qu'Anaëlle Solnon pour son travail avec cette équipe et pour son aide précieuse dans le nettoyage de l'ensemble des données. Enfin, les auteurs remercient l'ensemble des enquêteurs pour leur travail sur le terrain, sans lequel de tels projets ne pourraient voir le jour : Thomas Brisson, Lucie D'Artois, Nawal Karroum, Garance Laleau, Kévin Lefebvre, Tristan Manier, Maëlle Métayer, Marcel Ndione, Janaïna Paisley, Manuel Rolland, Sofia Sanchez et Romaric Sodjahin. Les auteurs remercient également le laboratoire J-PAL Europe de l'École d'économie de Paris pour son soutien occasionnel logistique lors de l'enquête.

## PLAN DE LA SYNTHÈSE

<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>Plan de la synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Etat des lieux sur le harcèlement et la violence ressentis par les élèves</b> .....	<b>5</b>
<b>Description des programmes</b> .....	<b>9</b>
1 Le programme « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » .....	9
2 Le programme « Prise de conscience » .....	16
<b>Dispositif expérimental</b> .....	<b>20</b>
1 Protocole d'évaluation .....	20
2 Comparabilité des groupes d'établissements bénéficiaires et non bénéficiaires.....	22
<b>Effets du programme « Médiation Sociale en Milieu Scolaire »</b> .....	<b>24</b>
1 Effets sur les taux de harcèlement et de violence .....	24
2 Effets sur le bien-être des élèves .....	30
3 Effets sur le comportement et les résultats scolaires .....	32
4 Effets sur l'atmosphère au sein de l'établissement .....	33
<b>Effet du programme « Prise de conscience »</b> .....	<b>35</b>
1 Effets sur le taux de harcèlement ressenti par les élèves .....	35
2 Effets sur le bien-être des élèves .....	36
<b>Conclusion</b> .....	<b>37</b>
<b>Table des figures</b> .....	<b>40</b>

## INTRODUCTION

4

A la demande du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, notre équipe de recherche du Laboratoire Interdisciplinaire d'Evaluation des Politiques Publiques à Sciences Po a conduit une évaluation de dispositifs de lutte contre le harcèlement au collège et à l'école primaire sur la période 2012-2014. Deux dispositifs ont été évalués selon un protocole expérimental par assignation aléatoire.

En association avec France Médiation, nous avons évalué un dispositif global de « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » (ci-après « MSMS ») reposant sur la présence d'un médiateur social dans l'école ou le collège. Son rôle est de prévenir et réguler les violences et les comportements à risque par des actions de sensibilisation, la mise en œuvre de projets au sein des établissements, la gestion des conflits, le suivi individuel de certains élèves, la sensibilisation des enseignants à la médiation sociale, et enfin la formation de certains élèves à la médiation par les pairs. Ce dispositif a été porté par 40 médiateurs sur 40 sites scolaires intervenant chacun dans un collège et deux ou trois écoles primaires rattachées.

Nous avons également évalué, mais à l'école uniquement, un dispositif porté directement par Sciences Po, dit de « Prise de conscience », et consistant en la passation d'une « Enquête de Victimation » dont les résultats anonymes sont transmis à l'équipe éducative. L'objectif de ce dispositif était de susciter une prise de conscience du niveau de violence dans l'école par les équipes éducatives.

Au total, le projet a impliqué 306 établissements scolaires, parmi lesquels 226 écoles et 80 collèges, répartis sur 66 communes dans les 12 académies de Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Martinique, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes et Versailles. Parmi les 306 établissements impliqués, 115 écoles et 40 collèges ont bénéficié du programme « Médiation Sociale en Milieu Scolaire », tandis que 40 écoles ont bénéficié du programme « Prise de conscience ». Les autres établissements n'ont pas bénéficié d'interventions visant à réduire la violence entre pairs et ont servi d'établissements *témoins*. En définitive, 4,400 écoliers ont bénéficié du dispositif « Prise de conscience », tandis que 12,650 élèves en primaire et 18,400 collégiens ont bénéficié du dispositif « MSMS ».

## ÉTAT DES LIEUX SUR LE HARCELEMENT ET LA VIOLENCE RESSENTIS PAR LES ELEVES

Nous dressons ici un état des lieux du niveau de violence et du bien-être des élèves prévalant en l'absence de dispositif, nous nous focalisons donc harcèlement sur l'ensemble des écoles et collèges témoins, c'est-à-dire n'ayant bénéficié d'aucun dispositif, ce qui correspond à un échantillon global de 5904 élèves.

Nous reprenons les critères de définition du harcèlement retenus par la littérature internationale et Eric Debarbieux. Le harcèlement consiste en la répétitivité des actes de violence : c'est le fait d'être victime de façon répétée d'un acte de violence qui distingue le harcèlement d'un acte de violence plus diffus : « La caractéristique du harcèlement est que l'intimidation verbale, physique ou psychique se produit de façon répétée créant un état d'insécurité permanent dangereux pour la victime ». En suivant cette définition, nous distinguons tout au long de ce rapport deux types d'actes de violence pour chaque type d'actes de violence recensé par notre questionnaire :

- Les actes de violence dont l'élève déclare avoir été victime très fréquemment, de manière répétée que nous qualifierons de « **harcèlement** ».
- Les actes de violence plus diffus dont l'élève déclare avoir été victime « au moins une fois » que nous qualifierons de « **violence occasionnelle** » ou simplement de « **violence** ».<sup>4</sup>

### *Etat des lieux sur le harcèlement ressenti par les élèves à l'école et au collège*

La **Figure 1** décrit les taux moyens de harcèlement et la nature des actes de harcèlement.

- En moyenne, un élève sur 10 (9% des collégiens et des écoliers) est victime de harcèlement, c'est-à-dire d'actes répétés de violences physiques ou verbales. Ce chiffre est relativement élevé mais conforme aux résultats précédents d'Eric Debarbieux (2011) sur 39 collèges, où le taux d'élèves agressés à répétition atteignait 10%. Notre taux est en revanche légèrement supérieur au taux de harcèlement mesuré par la DEPP (2012) sur un large échantillon représentatif de 18 000 collégiens dans 300 établissements publics, avec des questionnaires identiques. La DEPP avançait un taux de harcèlement de l'ordre de 6,3% sur l'ensemble des établissements. Notre indicateur de harcèlement plus élevé peut s'expliquer par la sur-représentation d'établissements classés en zones urbaines sensibles dans notre échantillon alors que l'enquête de la DEPP portaient à la fois sur les zones en RAR (Réseau ambition réussite) et non RAR. La DEPP ne distingue pas les taux de harcèlement entre les deux zones, mais montre que le climat scolaire en général était plus dégradé en RAR, ce qui va dans le sens de nos résultats. Le graphique distingue également le taux moyen de harcèlement verbal ou physique.

- Le harcèlement verbal concerne 11% des collégiens et 14% des écoliers. Il consiste en la répétition des actes de violences symboliques : insultes, moqueries, surnom méchant... Les actes de

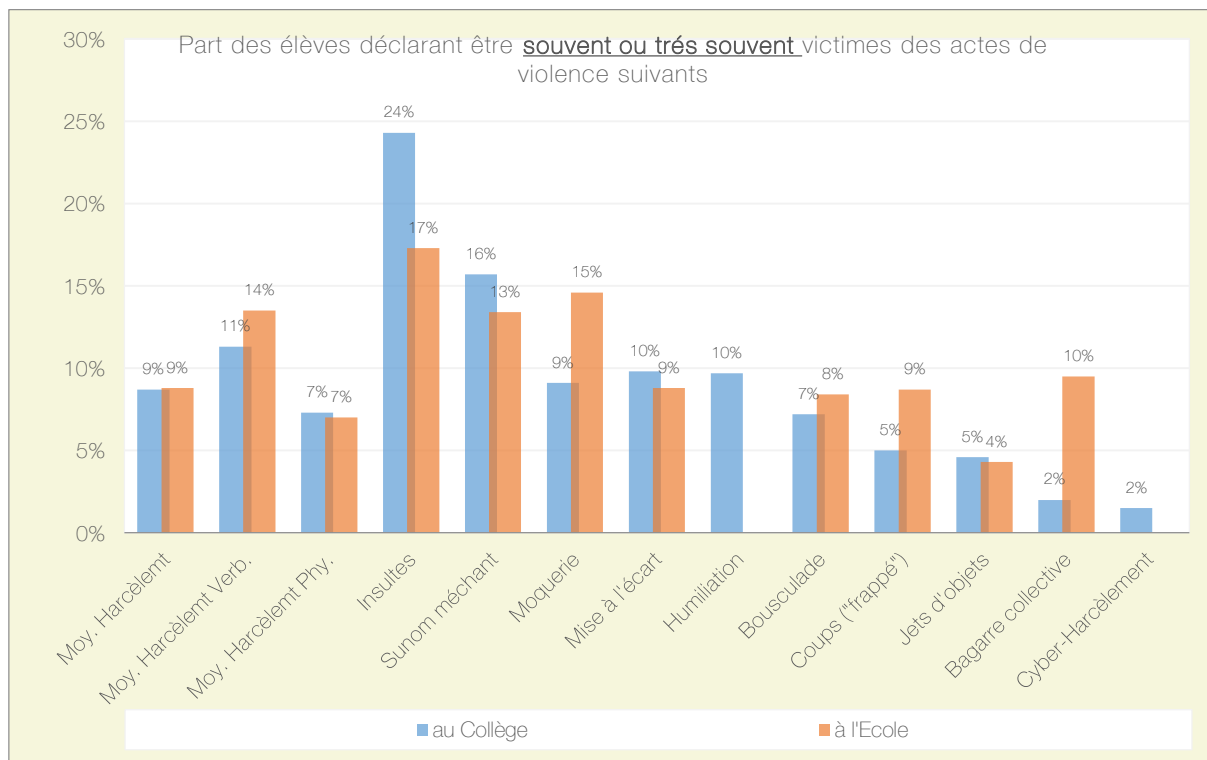
<sup>4</sup> Plus précisément, on dira qu'un élève est harcelé lorsqu'il déclare être victime d'un même acte de violence « 4 fois » ou « Plus de quatre fois », ou « Plutôt Souvent » et « Souvent ». Et l'on dira qu'un élève est victime de violence en général si l'élève répond avoir été au moins une fois (ou plus) victime de violence, par opposition à jamais.



harcèlement les plus fréquents sont le fait d'être insultés (24% des collégiens et 17% des écoliers déclarent être souvent ou très souvent insultés), et de recevoir des surnoms méchants (respectivement 16% et 13%). 10% des collégiens et 9% des écoliers disent également être mis à l'écart de façon systématique.

6

**Figure 1 - Harcèlement au collège et à l'école par nature des actes**



- Le harcèlement physique concerne 7% des collégiens et des écoliers, soit une proportion légèrement plus faible que pour le harcèlement verbal. Il inclut le fait d'avoir été victime de coups, de jet d'objets, pris dans une bagarre, mais aussi de harcèlement sur internet. Les violences physiques les plus répétitives sont, au collège comme à l'école, le fait d'être bousculés (respectivement 7% et 8%) et d'être victimes de coups (respectivement 5% et 9%). 1% des collégiens déclarent également être victimes de façon répétée de harcèlement sur internet.

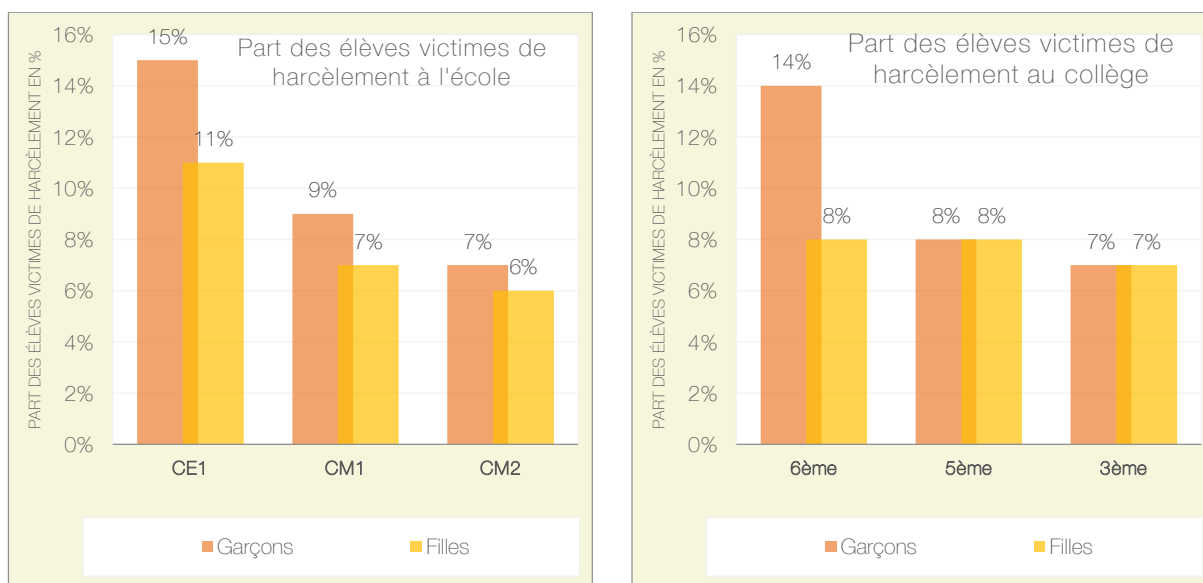
*Hétérogénéité des taux de harcèlement*

La **Figure 2** montre une forte disparité des taux de harcèlement par niveau et entre filles et garçons au collège comme à l'école. D'une manière générale, ce sont les « petits » de la cour de récréation et les garçons qui sont le plus touchés par le harcèlement.

Au collège, le harcèlement est surtout prégnant chez les garçons en 6<sup>ème</sup>. Le taux moyen de harcèlement parmi les garçons est de 14% en 6<sup>ème</sup> contre 8% et 7% en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ; le taux de harcèlement verbal est de 17% en 6<sup>ème</sup> contre 11% en 5<sup>ème</sup> et 8% en 3<sup>ème</sup>, et le taux de harcèlement physique est de 11% en 6<sup>ème</sup> contre 7% en 5<sup>ème</sup> et 6% en 3<sup>ème</sup>. Ces écarts sont manifestes pour certains actes de violence. En particulier, la probabilité d'être harcelé physiquement en étant frappé est deux fois plus élevée chez les garçons de 6<sup>ème</sup> (13%) que chez les 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (5-6%). Il semble donc exister un phénomène « petit de la cour de collège », plus fréquemment victime de harcèlement que les

grands. Les filles ont des niveaux de harcèlement verbal et physique respectivement de 8 et 11%. Ces taux sont en moyenne assez proches de ceux des garçons de 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, mais les filles sont beaucoup moins victimes de certains actes de harcèlement physique tels que le fait d'être frappées ou prises dans une bagarre très souvent (probabilité de 1-3%). Ces résultats sont conformes à ceux de la DEPP, qui trouve une plus forte prégnance du harcèlement physique chez les garçons mais un taux élevé de harcèlement verbal chez les filles. Par ailleurs, à la différence des garçons, le harcèlement est relativement équivalent entre les niveaux.

**Figure 2 - Taux de harcèlement au collège et à l'école : décomposition par genre et par niveau**



A l'école, on observe également une forte hétérogénéité des niveaux de harcèlement en fonction du niveau et entre garçons et filles. Comme au collège, le sentiment de harcèlement est surtout prégnant dans les petites classes de CE1 : avec des taux de 15% pour les garçons et de 11% pour les filles contre des taux moyens de 9% sur l'ensemble des niveaux. Le niveau de harcèlement chez les garçons est deux fois plus élevé en CE1 qu'en CM2. En particulier, le harcèlement physique est de 13% alors qu'il est pratiquement inexistant chez les grands (5%). Mais l'hétérogénéité est encore plus marquée chez les filles. Les filles en CE1 sont largement plus harcelées que la moyenne : le taux moyen de harcèlement physique déclaré est plus du double en CE1 (10%) qu'en CM1 et CM2 (4%) et le harcèlement verbal est de 16% en CE1 contre 12% en CM1 et 11% en CM2.

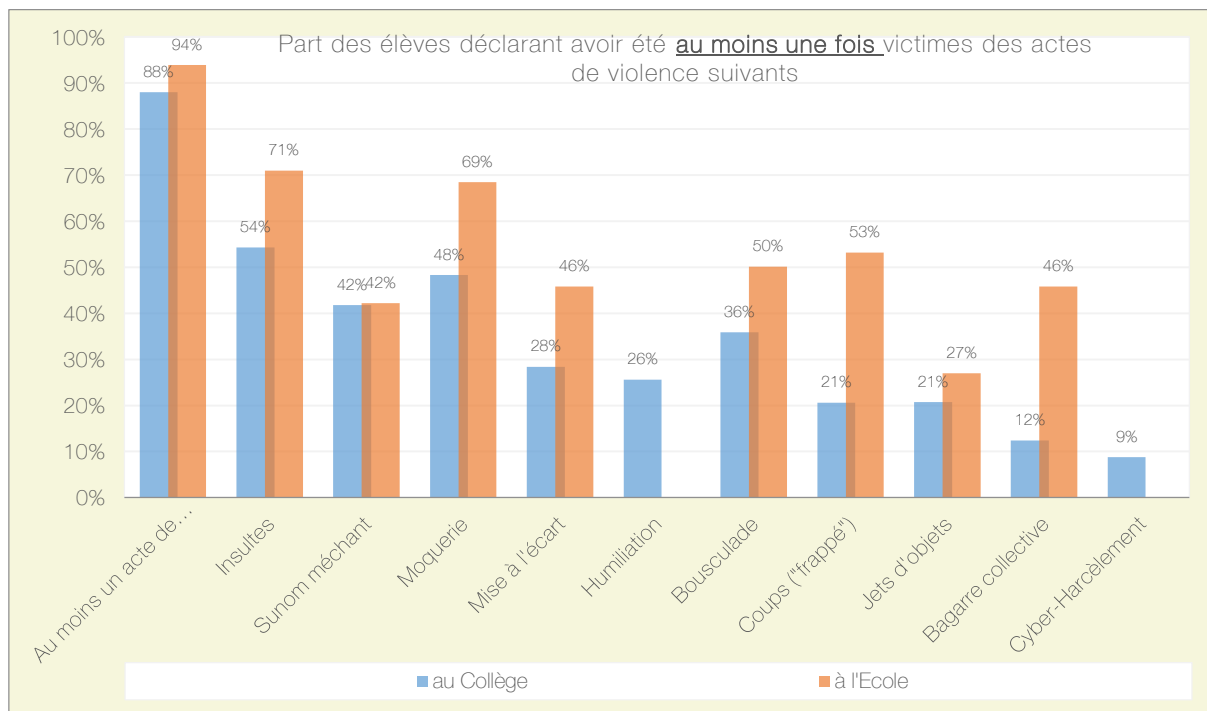
#### *Etat des lieux sur la violence ressentie par les élèves à l'école et au collège*

La **Figure 3** décrit de façon plus générale le niveau de violence au collège et à l'école, en incluant les violences occasionnelles. Nous comptons dans cette catégorie plus large le fait d'avoir été au moins une fois victime de violence. Cette nouvelle définition fait apparaître un niveau de violence relativement prégnant au collège et plus encore à l'école :

- 88% des collégiens et 94% des écoliers disent avoir été au moins une fois victime d'un des actes recensés par notre questionnaire.
- Parmi les violences verbales, la moitié des collégiens et presque les trois quarts des écoliers disent avoir déjà été insultés (respectivement 54% et 75%) ou moqués (respectivement 48% et 69%).

Parmi les violences physiques, un collégien sur trois et un écolier sur deux dit avoir déjà été bousculé (respectivement 36% et 50%). Enfin, un collégien sur cinq et un écolier sur deux déclare avoir déjà été frappé (respectivement 21% et 50%). A noter que près de un collégien sur dix dit également avoir déjà été victime de cyber-harcèlement.

Figure 3 - Violence occasionnelle au collège et à l'école



Violence observée par les parents et par les adultes de l'institution scolaire

Notre étude mesure également le niveau de harcèlement et de violence à l'école tel que perçu par les adultes à partir des enquêtes auprès des parents, enseignants, et autres adultes de l'institution scolaire (chef d'établissement et conseiller principal d'éducation en particulier). Les principaux résultats sont les suivants : 7% (collège) et 9% (école) des parents déclarent que leur enfant mentionne des problèmes avec les autres élèves lorsqu'il ne veut pas aller à l'école. Ces taux sont très proches des taux de harcèlement déclarés par les élèves eux-mêmes. Plus généralement, 28% (collège) et 40% (école) des parents mentionnent que leur enfant a été au moins une fois victime de violence à l'école, chiffres qui sont par contre très inférieurs aux niveaux de violence déclarés par les élèves eux-mêmes puisque 88% des collégiens et 94% des écoliers disent avoir été victimes au moins une fois de violence. On retrouve toutefois avec ces chiffres la plus forte prégnance de la violence occasionnelle à l'école. Enfin, 13% (collège) et 12,5% (école) des élèves sont identifiés par leur enseignant comme victimes d'actes de violence répétés, un taux légèrement supérieur au taux déclaré par les élèves. D'après les enseignants également, les élèves sont plus souvent mis à l'écart au collège qu'à l'école (20% des collégiens seraient régulièrement mis à l'écart contre 16,5% des écoliers) mais ils sont moins souvent pris dans des bagarres (7,8% contre 10,7%). Au collège, les actes de violence les plus fréquents sont, d'après le personnel, les insultes (76%) puis le fait de recevoir des surnoms méchants (53%) ce qui est conforme aux déclarations des élèves eux-mêmes. Notons enfin que, selon les adultes au collège, près de la moitié des collégiens ont été au moins une fois victime de cyber-harcèlement, ce qui est très supérieur au taux déclaré par les élèves (9%).

## DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Les deux dispositifs de lutte contre le harcèlement scolaire évalués dans ce projet sont les suivants :

- Le dispositif de « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » (abrégé « MSMS » ci-après), porté par le réseau France Médiation, repose sur la création de 40 postes de médiateurs qui, ayant préalablement reçu une formation spécifique, interviennent dans les établissements afin de prévenir et réguler les violences et les comportements à risque.
- Le dispositif « Prise de conscience » (abrégé « EV » pour « Enquête de Victimation »), porté directement par Sciences Po, s'inspire de l'hypothèse que la prise de conscience des équipes éducatives leur permet de s'appropriier les enjeux et de développer des projets pour diminuer la violence entre pairs. L'objectif fondamental de ce dispositif est donc de susciter la prise de conscience des équipes éducatives au sujet des problèmes que rencontrent les élèves, au moyen de la passation de l'« Enquête de Victimation » créée par Eric Debarbieux d'une part, et de la restitution des résultats de cette enquête auprès des équipes éducatives d'autre part.

Les deux sections qui suivent décrivent précisément le contenu de ces deux dispositifs et le déroulement de leur mise en œuvre. Il semble cependant important de souligner dès maintenant que les deux dispositifs diffèrent en de nombreux points. Premièrement, la philosophie qui les motive est très différente : le dispositif « MSMS » repose sur l'implantation directe d'actions entreprises par une personne extérieure à l'éducation nationale, tandis que le dispositif « EV » s'appuie sur l'hypothèse que la prise de conscience des équipes éducatives leur permet de s'appropriier les enjeux et de développer des projets. Deuxièmement, le contenu des actions de réduction de la violence à l'école est aussi très différent : d'un côté les médiateurs sociaux proposent un ensemble d'outils spécifiques qui demandent une certaine expertise, comme la médiation par les pairs ou les actions de sensibilisation des élèves et des enseignants ; de l'autre côté, les actions ne sont pas prédéfinies et seront déployées avec les ressources existantes dans l'établissement, sans nécessairement faire appel à une expertise spécifique. Enfin, le coût associé à ces deux dispositifs est très différent : tandis que le premier implique un coût salarial important du fait du recrutement de 40 médiateurs et de leur formation préalable, le deuxième est remarquablement peu coûteux puisqu'il ne mobilise que quelques semaines de travail de la part d'un petit nombre de chercheurs experts dans la conduite, l'analyse, et la restitution des résultats de l'« Enquête de Victimation ».

### 1 Le programme « Médiation Sociale en Milieu Scolaire »

#### *Objectifs du programme*

Lors du séminaire européen « Médiation sociale et nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne » qui s'est tenu le 22 septembre 2000 à Créteil, 42 experts de 12 Etats membres de l'Union européenne se sont accordés sur une définition commune de la médiation sociale. Il s'agit d'un : « processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Le médiateur intervient auprès de l'un et l'autre des interlocuteurs de la médiation sans

se substituer à aucun des deux. Avant d'accepter la médiation, et tout au long du processus, il s'assure de son extériorité vis-à-vis de la situation pour laquelle il est saisi. C'est sur cette position de "tiers" que repose toute la qualité du travail du médiateur. Il existe différentes formes de médiation sociale en milieu scolaire : médiation par les pairs, médiation école-famille, médiation sociale aux abords des établissements scolaires. France Médiation propose un dispositif global de « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » incluant ces trois types de « médiation ». France Médiation développe le dispositif à partir des structures adhérentes du réseau, volontaires, qui ont établi des liens avec les établissements scolaires intéressés par ce dispositif. Les médiateurs sociaux sont des personnes recrutées par les structures adhérentes et formées par le réseau France Médiation.

Le médiateur scolaire a plusieurs missions :

- **Sensibiliser à la citoyenneté**, aux règles de vie en société par un travail d'explicitation et d'appropriation de la loi et des règles de vie collective
- **Sensibiliser les enseignants à la médiation** en mettant en place des modules spécifiques
- **Sensibiliser les parents** à la médiation et instaurer une médiation école-famille visant à rétablir le dialogue
- **Former des élèves à la médiation** pour qu'ils puissent devenir, dans leur établissement, des médiateurs référents. Pour ce faire des ateliers de formation à la médiation sont créés durant le temps périscolaire. Le choix des élèves se fait à partir de leur motivation et s'inscrit dans une démarche volontaire.
- **Favoriser la mise en œuvre de projets en lien avec les acteurs internes à l'établissement et externes** (par exemple les centres sociaux, MJC, et associations de quartiers)
- **Faciliter les liens entre l'établissement et son environnement** (quartier, associations, transport) en intervenant, par exemple, dans les transports scolaires sur des moments de tensions particuliers
- **Agir comme passerelle pour aider les parents à s'adapter à leur environnement sociétal** en utilisant et en portant à la connaissance des institutions, la spécificité des valeurs de leurs cultures d'origine, de leurs parcours de vie ou encore de leurs situations sociales (lien école-familles). Devant la difficulté de l'équipe éducative à entrer en contact avec certains parents, le médiateur sera amené à aller à la rencontre de ces derniers.
- **Prévenir et gérer les situations conflictuelles au sein et aux abords des établissements scolaires**
- **Participer à la vie de l'établissement scolaire**, prendre part aux différentes manifestations organisées par l'établissement : conseils d'école ou réunions pédagogiques (si l'établissement le souhaite), fête de l'école, remise des bulletins scolaires, élection des parents d'élèves, par exemple.

La « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » vise ainsi à réguler les comportements à risque, dans et aux abords des établissements scolaires, à réduire la violence et à renforcer l'expression citoyenne. Elle s'inscrit également dans une logique de réponse aux problématiques d'absentéisme et de décrochage scolaire.

#### *Mise en place du programme et Profil du médiateur*

40 sites scolaires, composés d'un collège et de deux ou trois écoles afférentes et choisis prioritairement au sein de quartiers défavorisés, ont bénéficié de ce dispositif en France métropolitaine et en Martinique. L'arrivée en poste des médiateurs a eu lieu entre novembre 2012 et novembre 2013 et

c'est durant l'année 2013-2014 que le programme a été pleinement mis en œuvre dans les établissements. Le programme a parfois été interrompu en cas de changement de médiateur (13 sites sont dans ce cas). Au total, la durée moyenne de mise en place effective du programme a été d'environ 13 mois en incluant les vacances scolaires, soit environ 10 mois si on exclut les vacances scolaires.

Le profil des médiateurs est très hétérogène. Premièrement, si 12 médiateurs sont âgés de 25 ans ou moins, le **Tableau 1** montre que la moyenne d'âge pour les 28 autres est de 37 ans. Le tableau révèle également une forte hétérogénéité des niveaux d'études, allant du CAP/BEP à des études supérieures de 3 ans ou plus. En termes d'expérience professionnelle, si près de 2/3 des médiateurs ont déjà exercé un métier au sein d'un établissement scolaire, seuls 1/3 des médiateurs ont déjà exercé en tant que médiateur social par le passé. Pour la très grande majorité d'entre eux, la participation au programme constitue donc la première expérience professionnelle en tant que médiateur social.

**Tableau 1 - Profil des médiateurs : décomposition selon l'âge**

	Tous	25 ans ou moins	+ de 25 ans
Proportion de femmes	45%	67%	28%
Age moyen	33 ans	23 ans	37 ans
Proportion de Bac+3 ou plus	20%	8%	25%
Proportion de Bac à Bac+2	68%	83%	57%
Proportion de CAP ou BEP	12%	8%	18%
Proportion ayant une expérience dans la médiation	35%	17%	48%
Proportion ayant une expérience en milieu scolaire	63%	58%	72%

Comme nous le verrons plus tard, l'impact du programme est différent selon que le médiateur est jeune (25 ans ou moins) ou plus âgé (plus de 25 ans). Nous voyons ici que les médiateurs de plus de 25 ans sont majoritairement des hommes (72%), tandis que les médiateurs de 25 ans ou moins sont majoritairement des femmes (67%). Si du côté du niveau d'études il n'y a pas de différence marquante (les médiateurs plus âgés étant plus divers que les médiateurs plus jeunes davantage concentrés au niveau bac+2), nous pouvons observer, sans surprise, un écart important d'expérience professionnelle : tandis que près de la moitié des médiateurs de plus de 25 ans ont déjà une expérience dans la médiation, seuls 17% des 25 ans ou moins en ont une.

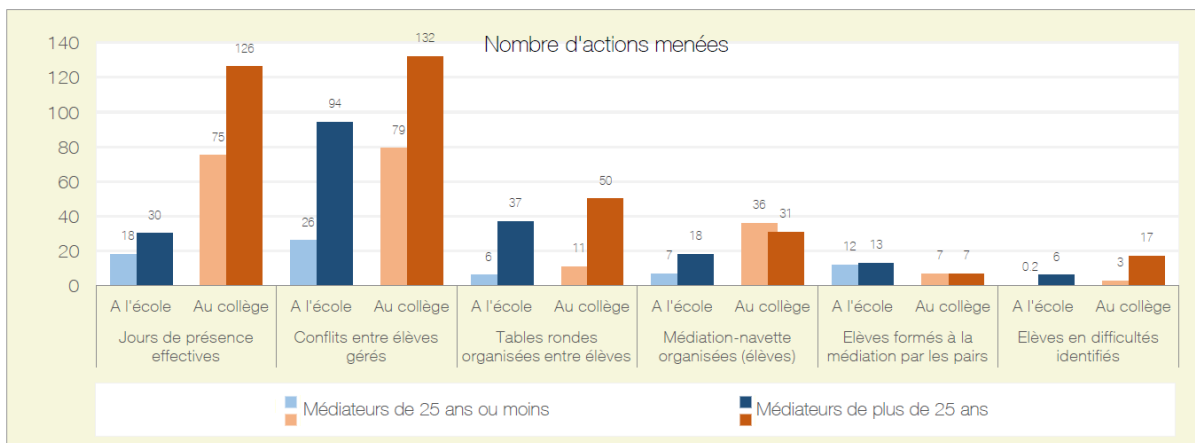
#### *Action du médiateur*

L'objet de cette section est de quantifier les actions qui ont été entreprises par les médiateurs dans le cadre du programme «MSMS», afin d'évaluer l'intensité du programme et sa plus-value par rapport à ce qui existe d'habitude dans les établissements en l'absence du programme. Un certain nombre d'actions de prévention et de lutte contre la violence sont en effet entreprises par les équipes éducatives et il est important d'en rendre compte afin d'évaluer ce que l'action des médiateurs ajoute à ces actions, à la fois en termes de volume mais aussi en termes de contenu, l'action des médiateurs étant potentiellement différente et complémentaire des actions existantes. Il est également possible que la présence des médiateurs incite les équipes éducatives à augmenter ou au contraire à diminuer leurs propres actions, ce qui aurait pour effet d'amplifier ou de diminuer l'impact du programme selon l'effet qu'il entraîne sur les actions habituellement mises en œuvre. L'écart des actions de prévention et de lutte contre la violence entre les établissements bénéficiaires du programme et les

établissements témoins permet ainsi d'évaluer la plus-value du programme nette de ces effets de substitution et/ou de complémentarité avec l'action des équipes éducatives.

La **Figure 4** présente les actions effectuées par les médiateurs dans les établissements telles qu'elles ont été rapportées par les médiateurs lors d'entretiens téléphoniques menés par l'équipe de recherche. La combinaison de 2 à 4 entretiens de plus d'une heure menés à intervalles réguliers entre septembre 2012 et juin 2014 a permis de quantifier le volume d'actions entreprises dans chaque établissement sur l'ensemble de la période.

**Figure 4 - Action des médiateurs à l'école et au collège : différences selon l'âge du médiateur**



Premièrement, ce graphique montre que **l'action des médiateurs a été beaucoup plus intense dans les collèges que dans les écoles**. Dans les collèges, les médiateurs ont en moyenne été présents environ 2,7 jours par semaine dans leur collège d'affectation (112 jours au total) contre 0,64 jours par semaine dans les écoles (27 jours). Cette différence se justifie en partie par la différence de taille des établissements : les écoles comptent environ 4 fois moins d'élèves que les collèges, le rapport temps passé dans l'établissement sur nombre d'élèves est donc strictement identique dans les collèges et dans les écoles. Cependant, comme l'action du médiateur n'est pas purement individuelle (certaines actions sont collectives et touchent l'établissement dans son ensemble), il reste que les collégiens ont été davantage « exposés » aux médiateurs que les écoliers. Il s'en suit naturellement des différences importantes dans le niveau d'action entre écoles et collèges. Ces différences valent pour tous les types d'actions : nombre de conflits gérés, de tables-rondes organisées, d'élèves en difficultés identifiés... A titre d'exemple, pour ce qui est de leur activité la plus intense, les médiateurs ont géré en moyenne presque 3 conflits entre élèves par semaine (117 conflits au total) au collège, contre 2 conflits par semaine (75 conflits au total) par école. Et quand 3 conflits entre adultes (famille-famille ou famille-équipe éducative) ont été gérés en moyenne dans chaque collège, 1,4 conflits de ce type ont été gérés dans les écoles, ce qui reflète en outre certainement la faible fréquence de ces conflits. Si l'action des médiateurs a donc été moins intense à l'école dans l'absolu, le ratio reste nettement supérieur à celui de 1 pour 4, ce qui peut paradoxalement traduire d'une part le fait que la nature de ce que les médiateurs décrivent comme des conflits entre élèves diffère entre l'école et le collège, et d'autre part le fait que la relation parents-école est plus intense à l'école qu'au collège. Enfin, la médiation par les pairs est le seul type d'actions à avoir reçu un accueil largement plus favorable dans les écoles que dans les collèges : 6 écoles sur 10 en ont bénéficié contre un peu moins d'un collège sur deux. Ce

dernier résultat est décevant étant donné l'aspect assez central que représentait la médiation par les pairs dans la philosophie du programme «MSMS».

Deuxièmement, **les médiateurs de plus de 25 ans se trouvent être beaucoup plus actifs que ceux de 25 ans ou moins**. En effet, dans les écoles comme dans les collèges, ces scores moyens cachent d'importantes disparités en fonction de l'âge (et donc de l'expérience) du médiateur. Au collège, le nombre de jours de présence effective est significativement plus petit (126 quand le médiateur a plus de 25 ans, contre 75 quand il a 25 ans ou moins), ce qui est lié au fait que les médiateurs plus jeunes ont été majoritairement recrutés plus tard que les médiateurs plus âgés. La gestion des conflits entre élèves et le suivi individuel des élèves en difficulté sont beaucoup plus intenses avec les médiateurs plus âgés. Aussi, il est intéressant de constater que les médiateurs jeunes ne font pas du tout de médiation entre familles et équipes éducatives, au contraire des médiateurs plus âgés. L'impression qui se dégage de ces observations est une différence importante d'efficacité entre médiateurs de plus de 25 ans et de 25 ans ou moins.

### *Réaction des établissements*

Quelle est la plus-value des actions réalisées par les médiateurs en comparaison de ce qui existe d'habitude dans les établissements en l'absence du programme ? Pour le savoir, nous avons interrogé le proviseur et le CPE de chaque collège, ainsi que le directeur de chaque école, sur les actions de prévention et de lutte contre la violence entreprises dans leur établissement. Le questionnaire a été distribué en mai 2014 au moment de l'enquête finale associée à cette expérimentation. Les mêmes questions ont été posées à tous les établissements, qu'ils aient ou non bénéficié du programme, de façon à comparer la fréquence des actions de prévention. Afin de ne pas alourdir le questionnaire, nous avons demandé aux proviseurs/CPE/directeurs d'indiquer si oui ou non tel type d'action de prévention existe dans leur établissement, sans détailler la fréquence ou l'intensité de cette action. Les résultats sont présentés dans la **Figure 5**<sup>5</sup>.

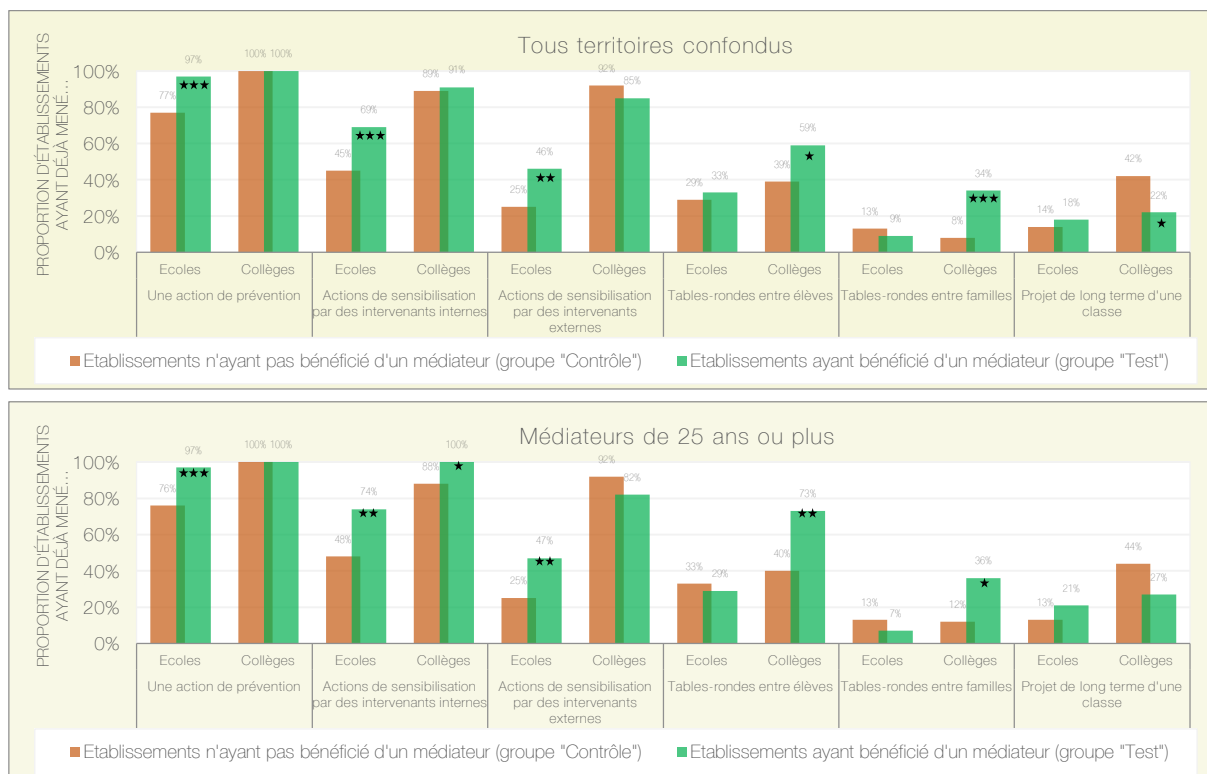
La lecture de ce graphe indique d'abord que la plus-value du programme «MSMS» n'est pas de même nature au collège et à l'école. Premièrement, si la totalité des collèges mettent déjà en place des actions de prévention et de lutte contre la violence même en l'absence de médiateur (selon les proviseurs et CPE), 1 école sur 4 n'en met pas en place en l'absence de médiateur (23%). Aussi, la présence d'un médiateur permet déjà de combler ce manque (la proportion d'écoles bénéficiant du médiateur et déclarant ne pas agir contre la violence n'est plus que de 3%). Comme le montre les deux cadrans, ceci vaut quel que soit l'âge du médiateur.

---

<sup>5</sup> Les étoiles présentes dans les barres indiquent le seuil de significativité des écarts entre les groupes test et témoins. ^, \*, \*\*, \*\*\* indiquent respectivement des seuils de significativité à 80%, 90%, 95%, 99%. Un seuil de confiance à 95% signifie que le résultat observé (l'écart de moyenne entre le groupe test et le groupe témoin) a moins de 5% de chances d'être un effet d'échantillonnage c'est-à-dire d'être obtenu par hasard.



Figure 5 - Actions rapportées par les directeurs pour l'année 2013-2014 et effet du programme «MSMS» (écoles et collèges)



Deuxièmement, les actions peu fréquemment employées d'ordinaire et pour lesquelles la présence d'un médiateur apporte donc une réelle nouveauté sont différentes entre école et collège. Au collège, les actions de sensibilisation par des personnes internes et externes, ainsi que le suivi individuel des élèves en difficulté, apparaissent comme présents dans presque tous les établissements (autour de 90%).

Par conséquent, on ne voit pas d'impact de la présence d'un médiateur sur l'existence de ce type d'actions sauf quand le médiateur a plus de 25 ans (auquel cas l'existence d'actions de sensibilisation par une personne interne augmente significativement). En revanche, la proportion de collèges organisant des tables-rondes entre élèves passe de 39% en l'absence de médiateur à 59% en présence d'un médiateur (et cet écart est encore plus grand quand on se restreint aux territoires sur lesquels le médiateur a plus de 25 ans); la proportion de collèges organisant des tables-rondes entre familles passe de 8% en l'absence de médiateur à 34% en présence d'un médiateur. L'organisation de tables-rondes entre élèves, de tables-rondes entre familles mais de séances de médiation par les pairs (non présenté graphiquement) sont donc des actions d'ordinaire assez peu répandues, et la présence du médiateur les a significativement renforcées. Il faut également noter que la présence du médiateur a incité certains professeurs à abandonner certains projets de classe de long terme : la proportion de collèges dans lesquels existent ces projets passe de 42% en l'absence de médiateur à 22% en présence d'un médiateur (cet effet est légèrement atténué quand le médiateur a plus de 25 ans). La présence d'un médiateur a donc pu être perçue comme un moyen supplémentaire permettant aux acteurs habituels de réduire leur propre action contre la violence.

Concernant les écoles, les actions de sensibilisations par des personnes internes et externes sont d'ordinaire beaucoup moins fréquentes qu'au collège (mises en place dans respectivement 45% et 25% des écoles), et la présence d'un médiateur a considérablement augmenté ces proportions (respectivement 69% et 46%). En revanche, les médiateurs, peut-être parce qu'ils se concentrent sur des actions « de base » moins développées qu'au collège (sensibilisation et suivi), ne développent pas à l'école les tables-rondes entre élèves et les tables-rondes entre familles. Enfin, l'âge du médiateur ne produit pas de différence quant à l'existence d'action de prévention rapportée par les directeurs.

Ces résultats suggèrent que les médiateurs arrivent dans un terrain plus vierge à l'école, et commencent par combler les actions "de base" déjà très présentes au collège : actions de sensibilisation et suivi individuel des élèves en difficulté. Mais ils n'ont pas le temps d'aller au-delà. Au collège, l'action des médiateurs s'ajoute à un volume d'actions existantes plus grand, leur permettant de développer des choses plus originales, excepté la médiation par les pairs qui semble avoir été développée plus intensément dans les écoles.

#### *Intégration des médiateurs dans les équipes éducatives*

Nous avons enfin demandé au directeur/proviseur, au CPE (si Collège) ainsi qu'aux autres adultes (parmi l'assistante sociale, les assistants d'éducation, l'infirmière et le concierge) de donner leur appréciation de l'action des médiateurs (dans les établissements bénéficiaires du programme «MSMS»). Les résultats montrent que l'appréciation des médiateurs par le personnel scolaire est plutôt bonne, sans toutefois pouvoir être qualifiée d'exceptionnelle. Environ deux tiers des personnes interrogées jugent que la présence du médiateur est utile ou très utile (70% dans les collèges, 63% dans les écoles). L'utilité de la formation d'élèves médiateurs est également très largement reconnue dans les établissements qui l'ont expérimentée (ceux qui ne l'ont pas expérimentée ne sont pas concernés par cette question), notamment dans les écoles où 84% des personnes concernées la jugent utile ou très utile (contre 67% dans les collèges). Notons également que l'appréciation des médiateurs au collège est très sensiblement meilleure quand le médiateur a plus de 25 ans que quand il est plus jeune. Au contraire, à l'école, l'appréciation des médiateurs est meilleure quand le médiateur 25 ans ou moins. Le fait que les médiateurs jeunes ont eu une action moins intense que leurs aînés peut-être la cause de la moins bonne appréciation de leur travail par les équipes scolaires au collège, toutefois cela ne fait pas de différence aux yeux des équipes scolaires à l'école. Une hypothèse que nous émettons est que les médiateurs de 25 ans ou moins ont pu souffrir d'un déficit d'autorité au collège du fait de leur jeune âge, tandis que dans le contexte de l'école où les élèves sont de jeunes enfants le jeune âge des médiateurs ne fait pas autant de problème.

Le critère de l'âge étant particulièrement discriminant tant sur le plan des caractéristiques personnelles des médiateurs, que sur l'intensité de leur action ou sur leur appréciation par le personnel des établissements, nous présenterons les résultats de notre étude à la fois sur l'échantillon global puis sur l'échantillon restreint aux médiateurs de plus de 25 ans.

## 2 Le programme « Prise de conscience »

### *Objectifs du programme*

Le dispositif « Prise de conscience » a été conçu directement par l'équipe de chercheurs de Sciences Po en s'inspirant de l'hypothèse que la prise de conscience des équipes éducatives leur permet de s'approprier les enjeux et de développer des projets pour diminuer la violence entre pairs. L'idée centrale est donc de provoquer une prise de conscience des équipes éducatives au sujet du harcèlement scolaire au moyen de l'enquête « climat scolaire et victimations à l'école » (ci-après « Enquête de Victimation »). Cette enquête a été créée par Eric Debarbieux dans les années 1990 et a été utilisée dans le rapport Debarbieux (2011) pour quantifier le phénomène de harcèlement en milieu scolaire.

La prise de conscience s'articule autour de 2 étapes : la première étape est la passation de l'« Enquête de Victimation » auprès des élèves de CM1 et CM2, qui vise à déterminer la fréquence et l'intensité des violences subies par les élèves. Cette première étape, mise en œuvre par un chercheur spécialisé dans des conditions de passation clairement définies dans le but d'assurer si besoin un relais psychologique, est en elle-même un facteur de prise de conscience chez les élèves qui peut avoir un effet sur leurs comportements. Les enfants peuvent par exemple prendre conscience qu'ils sont trop souvent victimes de violence et en parler à un membre de l'équipe éducative, échanger avec leurs parents, ou échanger avec des pairs, suscitant ainsi par ricochet une prise de conscience dans l'entourage.

La deuxième étape est la restitution des résultats de l'enquête aux membres de l'équipe éducative de l'établissement. L'objectif de la restitution est de livrer à l'équipe éducative un diagnostic de la violence dans l'établissement afin d'aider à objectiver les faits de violence et les principaux éléments du climat scolaire, de donner au personnel une vision partagée des problèmes vécus par les élèves, et de leur faire prendre conscience des nécessités de mise en place d'actions. Le diagnostic est livré sous la forme d'un document faisant état des niveaux de violence dans l'établissement et présenté oralement au cours d'un atelier animé par un chercheur spécialiste du harcèlement scolaire. Un guide « Agir pour le climat scolaire en école primaire » a également été mis à la disposition des équipes éducatives qui le souhaitent afin de donner des pistes d'actions de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire.

La passation de l'« Enquête de Victimation » et l'atelier de restitution aux équipes éducatives ont pour objectif de susciter une mobilisation du personnel éducatif sur la prévention et la lutte contre la violence scolaire, tout en laissant aux équipes l'autonomie sur les actions à entreprendre. L'appropriation des actions par les équipes éducatives est donc une composante essentielle de cette approche. Le dispositif « Prise de conscience » repose sur l'idée que de nombreuses actions peuvent être entreprises avec les ressources disponibles dans les établissements, et que les établissements seront les mieux à même de savoir quelles actions correspondent le mieux à leur situation.

### *Mise en place du programme*

Après une phase d'information préalable auprès des établissements, l'équipe de Sciences Po a collaboré avec l'Observatoire Européen de la Violence à l'École (OEVE) dirigé par Eric Debarbieux afin que les équipes de l'OEVE mettent en œuvre la passation et la restitution des résultats de l'« Enquête de Victimation ». Les passations de l'« Enquête de Victimation » ont eu lieu en juin 2013 et la restitution a eu lieu aux mois de novembre et décembre 2013. Du point de vue de l'analyse de l'impact de ce programme, il s'agit donc d'un effet de court terme : l'enquête d'évaluation ayant eu lieu 7 mois après les ateliers de restitution. Si l'on peut espérer trouver un impact sur le niveau d'action des établissements, il n'est en revanche pas certain que l'effet sur le climat scolaire et le bien-être des élèves puisse être perceptible à l'horizon des 7 mois qui est celui de cette étude. A noter enfin, que si les Inspecteurs de l'Education Nationale en charge des écoles avaient été informés du programme et avaient donné leur accord pour que les écoles de leur secteur participent au programme, il a pu être constaté que certains directeurs n'avaient pas été correctement informés du contenu et des objectifs du programme, et ne s'étaient de ce fait pas portés explicitement volontaires. Ceci est à garder en tête à la lecture des résultats : l'impact qui est mesuré dans cette étude est l'impact du programme « Prise de conscience » dans un contexte où le programme est appliqué sur un ensemble d'établissements dont certains n'ont pas exprimé clairement leur « volonté » de participer. Cette mesure se rapprocherait donc de la situation où ce programme serait généralisé à un large ensemble d'établissements, et non plus seulement mis en œuvre dans les établissements se portant volontaires.

### *Participation des équipes éducatives aux ateliers de restitution*

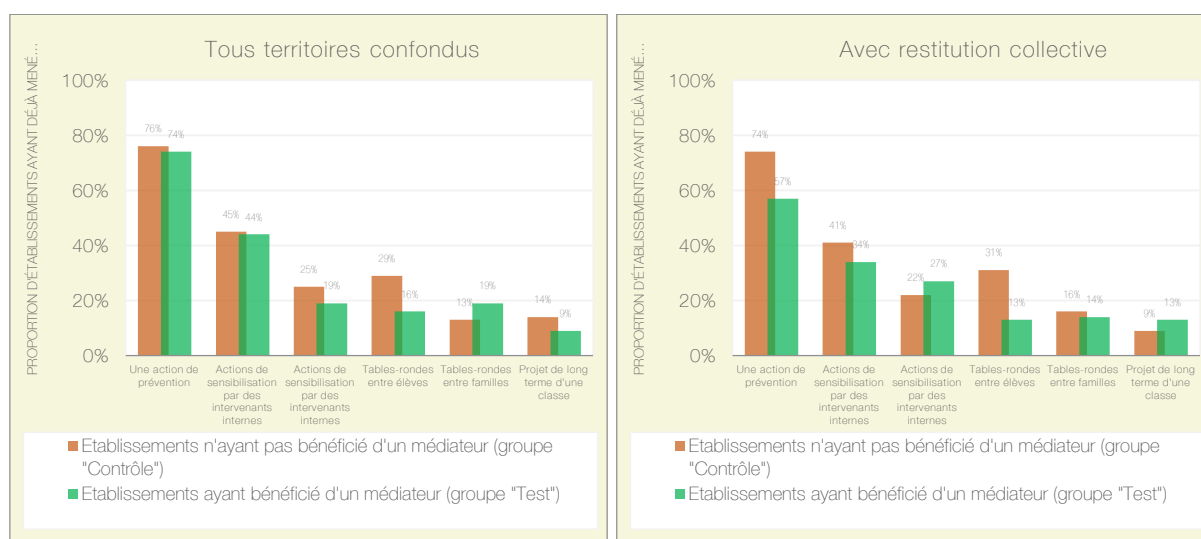
Suivant le vœu du directeur d'école, l'atelier de restitution des résultats de l'« Enquête de Victimation » a pu avoir lieu uniquement en sa présence, ou en présence de toute l'équipe, ou en associant les parents d'élèves : 7,5% des 40 écoles n'ont bénéficié d'aucune restitution orale, 38% ont souhaité que la restitution se fasse en présence du chef d'établissement seulement, 38% en présence du chef d'établissement et de l'équipe éducative, et enfin 12,5% écoles ont souhaité que la restitution associe non seulement l'équipe éducative mais aussi les parents.

La participation de l'équipe éducative à la restitution des résultats est potentiellement un élément important du dispositif « Prise de conscience » : elle favorise l'échange entre les membres de l'équipe, la prise de conscience des problèmes vécus par les élèves, et l'émergence de propositions d'actions appropriées à la situation. Aussi, notre analyse de l'impact de ce programme s'attachera à distinguer les situations dans lesquelles la restitution a été faite en présence de l'équipe éducative (et dans certains cas des parents) d'une part, et l'ensemble des situations d'autre part. L'objectif de cette distinction est d'observer si l'impact du programme « Prise de conscience » est plus fort quand on restreint l'analyse aux 20 écoles sur 40 (seulement) qui ont « joué le jeu » et se sont conformées au protocole prévu à l'origine. Sur le plan de l'interprétation des résultats, cette analyse différenciée permet d'obtenir deux mesures complémentaires et qui apportent un éclairage intéressant pour les pouvoirs publics : d'une part, l'estimateur sur les 40 territoires indique l'impact moyen du programme dans les conditions « normales » d'un déploiement généralisé avec des écoles volontaires et des écoles non-volontaires ; d'autre part, l'estimateur sur les 20 territoires dans lesquels la restitution a été collective indique l'impact du programme dans des conditions plus favorables où le programme est appliqué sur des écoles prédisposées à s'impliquer davantage dans la philosophie du programme.

### Réaction des établissements en termes d'actions pour prévenir et lutter contre la violence

La **Figure 6** permet d'évaluer la plus-value d'actions contre la violence induite par ce dispositif. Le premier cadran présente les effets du dispositif « Prise de conscience » sur l'ensemble des 40 écoles dans lesquelles ce dispositif a été déployé. Il apparaît qu'aucune différence entre le groupe test et le groupe témoin n'est statistiquement significative, et aucune tendance ne se dégage des écarts observés : parfois la proportion d'écoles qui entreprend tel type d'action est supérieure dans le groupe test, et pour d'autres types d'actions elle est inférieure, ce qui permet de conclure que sur l'ensemble des écoles dans lesquelles le dispositif a été déployé il n'y a globalement pas d'augmentation systématique des actions entreprises contre la violence.

**Figure 6 - Actions rapportées par les directeurs pour l'année 2013-2014 et effet du programme « EV » (écoles uniquement)**



Le second cadran présente les effets du dispositif sur le sous-ensemble des écoles dans lesquelles la restitution a été collective, c'est-à-dire effectuée en présence de l'équipe éducative (voire parfois des parents). Là encore, aucune différence n'est statistiquement significative et l'on observe des écarts - non significatifs - tour à tour positifs et négatifs, de telle sorte qu'il semble assez clair que le programme « Prise de conscience » n'a pas induit d'augmentation globale des actions entreprises contre la violence même dans ces écoles où la restitution a été collective.

En conclusion, la passation de l'« Enquête de Victimation » et la restitution des résultats dans les écoles ne semblent pas entraîner une augmentation de la proportion d'écoles mettant en place des actions de prévention et de lutte contre la violence, et ce que la restitution soit collective ou non. Bien que ce résultat soit en lui-même décevant, il reste deux possibilités pour que le dispositif « Prise de conscience » produise des effets sur la violence effective entre élèves et leur bien-être. Premièrement, il est possible que le dispositif n'ait pas augmenté la proportion d'établissements qui entreprennent tel ou tel type d'actions contre la violence, mais que les établissements qui les entreprenaient déjà le fassent de manière plus intense en réponse au dispositif. Ainsi, une école qui organisait déjà des tables rondes entre élèves pourrait en organiser davantage en réponse au dispositif ce que ne permettait pas de détecter notre questionnaire.

Deuxièmement, il peut se produire des changements de climat scolaire et de relations entre élèves et entre le personnel éducatif et les élèves sans que cela se traduise par des actions concrètes de lutte contre la violence telles que celles qui ont été répertoriées par les directeurs. Un changement d'attention de la part des enseignants, des reprises à l'ordre plus fréquentes, une modification dans l'agencement des classes, ou encore une pédagogie plus soucieuse de développer la coopération entre les élèves et de favoriser des interactions plus harmonieuses, tous ces changements n'ont pas un caractère aussi marqué et identifiable que des tables rondes entre élèves ou la médiation par les pairs mais pourraient toutefois améliorer le climat scolaire. C'est pourquoi l'absence d'effet sur la proportion d'écoles qui se mobilisent sur les actions contre la violence n'interdit pas d'aller plus loin et d'évaluer les effets du dispositif « Prise de conscience » sur le climat scolaire et le bien-être.

## DISPOSITIF EXPERIMENTAL

### 1 Protocole d'évaluation

L'originalité de ce projet tient à la méthode utilisée pour mesurer l'impact des dispositifs de réduction de la violence à l'école. L'évaluation mobilise des outils quantitatifs afin de mesurer précisément les effets des dispositifs sur le climat de violence et de harcèlement dans les établissements, mais également sur le bien-être des élèves, leur comportement à l'école, leur réussite scolaire, et enfin le bien-être des enseignants. La méthode retenue repose sur la constitution des trois populations évoquées précédemment : une population bénéficiaire du dispositif « MSMS », une population bénéficiaire du dispositif « EV » et une population témoin. La constitution de ces trois groupes est effectuée par tirage au sort afin d'assurer une comparabilité totale et d'identifier rigoureusement l'impact des deux dispositifs.

L'échantillon de l'étude est formé d'un ensemble de 40 territoires chacun composé de 2 sites scolaires (ou « groupes d'établissements »). Pour participer à l'évaluation, un groupe d'établissements devait être composé d'un collège et de 2 ou 3 écoles primaires afférentes et être situé dans un quartier relevant de la politique de la ville (ZUS ou CUCS), puisque le dispositif de médiation sociale était implémenté dans le cadre de cette politique. Un groupe d'établissements qui acceptait de participer à l'expérimentation savait qu'il aurait une chance sur deux d'être tiré au sort pour bénéficier du programme de médiation. La participation à l'expérimentation engageait chaque établissement à participer à l'enquête finale prévue en mai-juin 2014. Les écoles étaient également informées que si elles ne bénéficiaient pas du dispositif de médiation, elles auraient une chance sur trois de bénéficier du dispositif de prise de conscience, et une chance sur trois de ne pas avoir besoin de faire passer les questionnaires en mai-juin 2014 (voir explications ci-dessous).

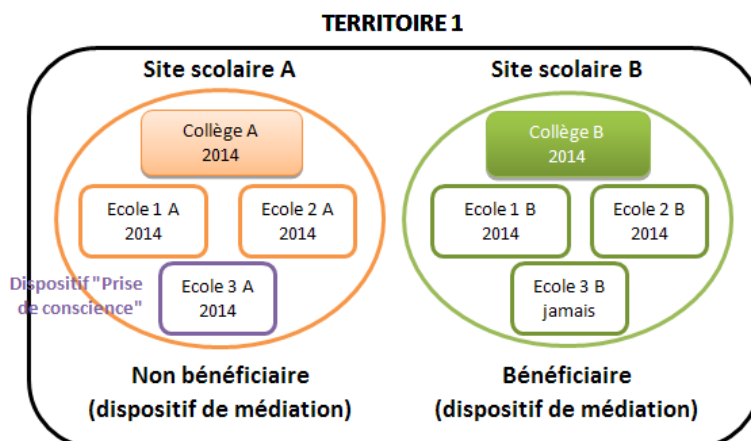
Une fois l'échantillon constitué, nous avons d'abord procédé à un premier tirage au sort au sein de chacun de nos 40 territoires : l'un des 2 sites scolaires de chaque territoire a été choisi pour bénéficier du dispositif « MSMS » ; ensuite, une des écoles du site qui ne bénéficie pas du dispositif « MSMS » a été tirée au sort pour bénéficier du dispositif « Prise de conscience ». Le collège du même site ainsi que les écoles qui n'ont pas été désignées constituent ainsi le groupe témoin. Le schéma de la **Figure 7** illustre le protocole d'évaluation mis en œuvre dans un territoire. Ici, le site scolaire B a été assigné au dispositif de médiation sociale, l'école 3 du site scolaire A a été assignée au dispositif « Prise de Conscience », et les autres établissements du site A sont les établissements témoins. L'école 3 du site B n'a jamais été enquêtée, alors que tous les autres établissements ont été enquêtés en juin 2014.

Pour mesurer les effets des dispositifs sur le devenir des élèves, les comparaisons suivantes sont faites :

1. Pour mesurer les effets causaux du dispositif de médiation sociale sur le devenir des collégiens, les élèves des collèges des sites B (test) sont comparés aux élèves des collèges des sites A (témoins).
2. Pour mesurer les effets causaux du dispositif de médiation sociale sur le devenir des élèves de primaire, les élèves des écoles 1 et 2 des sites B (tests) sont comparés aux élèves des écoles 1 et 2 des sites A (témoins).

3. Pour mesurer les effets causaux du dispositif « Prise de Conscience » sur le devenir des élèves de primaire, les élèves des écoles 3 des sites A (tests) sont comparés aux élèves des écoles 1 et 2 des sites A (témoins).

**Figure 7 - Protocole d'assignation des établissements**



Ces comparaisons seront effectuées pour chaque variable considérée à l'aide d'une spécification économétrique simple permettant de comparer les moyennes des groupes tests et témoins prenant en compte la corrélation des variables au sein d'un même établissement. Du fait de la grande hétérogénéité dans le niveau des variables en métropole et en Martinique, la spécification inclut une variable valant 1 lorsque l'observation concerne la Martinique, 0 sinon, ce qui permet d'améliorer la précision des mesures.

L'assignation par tirage au sort au dispositif testé ou au groupe témoin est essentielle pour que les comparaisons de parents ou d'élèves appartenant aux groupes test et témoin ne reflètent que l'effet du programme. En effet, lorsque la taille de l'échantillon d'étude est assez grande, le tirage au sort permet de rendre les deux groupes créés (le groupe « test » et le groupe « témoin ») similaires en moyenne pour toutes les caractéristiques observées et inobservées et ce d'après la loi des grands nombres. Comme il n'existe aucune différence systématique entre les groupes au départ, les différences que l'on pourra observer en juin 2014 pourront être sans aucun doute attribuées à une cause unique : le bénéfice des dispositifs. Dans beaucoup d'études on est amené à comparer des groupes qui sont initialement différents, et cela peut conduire à attribuer à une intervention des différences préexistantes. Imaginons par exemple que les établissements dans lesquels la violence est un problème plus prononcé soient choisis pour bénéficier du dispositif (groupe A) et qu'ils soient comparés à un groupe témoin formé d'établissements où la violence pose moins problème (groupe B). En comparant ces deux groupes d'établissement un an après la mise en œuvre du dispositif, d'aucuns pourraient conclure que le dispositif a des effets négatifs car la situation est pire dans le groupe A que dans le groupe B, alors qu'en réalité l'écart observé est principalement dû aux différences initiales entre les groupes A et B. Et il serait en réalité possible que le dispositif ait effectivement amélioré la situation dans le groupe A, mais pas assez pour qu'elle surpasse celle du groupe B. La comparaison des groupes A et B ainsi sélectionnés sous-estimerait donc énormément les effets du dispositif, et d'autres cas pourraient mener au contraire à une surestimation des effets. Cette expérimentation n'est pas exposée à ce défaut méthodologique, ce qui donne une très grande force aux résultats obtenus.

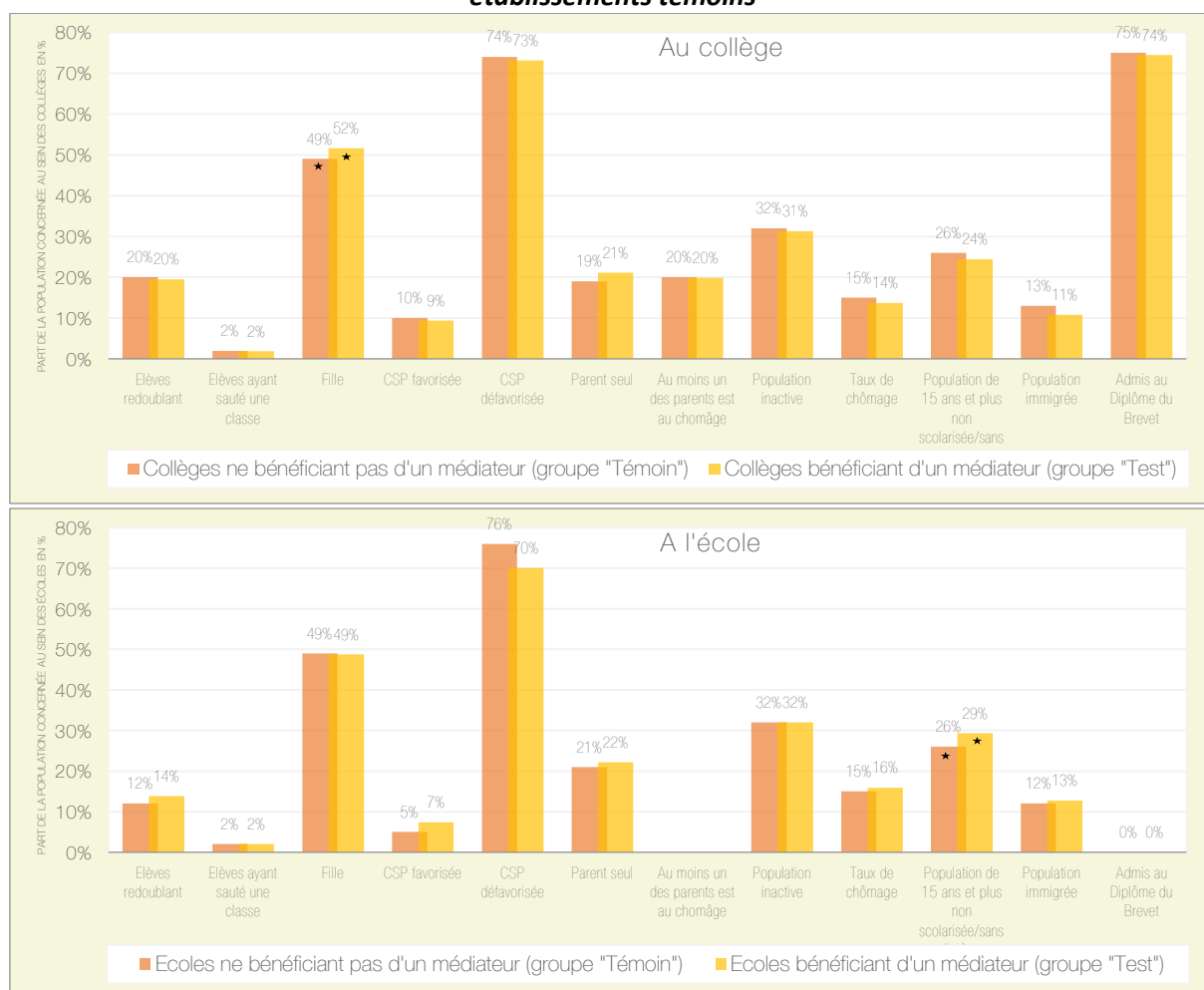


Pour confirmer le succès du tirage au sort à équilibrer les caractéristiques des groupes créés avant la mise en œuvre du dispositif, nous vérifions dans la section suivante que les caractéristiques que nous mesurons grâce à l'enquête et aux données administratives sont bien similaires dans les différents groupes.

## 2 Comparabilité des groupes d'établissements bénéficiaires et non bénéficiaires

Il est donc important de confirmer que le tirage au sort a bien porté ses fruits en équilibrant les caractéristiques observables des groupes bénéficiaires et non bénéficiaires. La **Figure 8** reporte les écarts entre établissement tests et témoins pour des caractéristiques mesurées avant la mise en œuvre des dispositifs, ou mesurées via l'enquête finale.

**Figure 8 - Caractéristiques des établissements : différences entre établissements test et établissements témoins**



Pour ces dernières caractéristiques mesurées via l'enquête finale, il est très important de se restreindre aux seules dimensions qui ne peuvent en aucun cas avoir été affectées par les deux dispositifs testés de par leur nature (sinon cela reviendrait exactement à analyser les effets des dispositifs). Pour les collèges comme pour les écoles, les données du recensement 2010 montrent tout

23

d'abord que les voisinages des établissements sont tout à fait similaires en termes de chômage, d'inactivité, de diplômés et de population générale et immigrée. Les données du diplôme national du brevet de 2012 montrent ensuite que les collèges sont également similaires en termes de proportion d'admis. Aussi les informations disponibles sur l'âge des élèves montrent que les proportions d'élèves étant plus âgés ou plus jeunes que l'âge théorique attendu pour chaque niveau sont toujours les mêmes. Le graphique montre en revanche que la proportion de filles est légèrement supérieure dans les collèges bénéficiaires et cet écart sera pris en compte dans les estimations. Pour ce qui concerne les caractéristiques des familles, le constat est assez similaire. On n'observe tout d'abord aucune différence significative quel que soit l'échantillon considéré pour ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle des parents dans les données administratives mais aussi pour la proportion d'élèves boursiers ou encore pour le nombre d'enfants à charge de la famille (non présenté graphiquement).

La **Figure 8** nous permet également de dresser un tableau des caractéristiques de notre échantillon. Sans grande surprise, le constat est très clair : la situation socio-économique des familles de ces établissements est extrêmement défavorisée. On constate par exemple que dans les quartiers considérés, 24 à 29% de la population de 15 ans ou plus était non scolarisée ou sans diplôme, et entre 14% et 16% de la population - selon l'échantillon considéré - était au chômage lors du recensement de 2010. En juin 2014, il semble que la situation se soit encore aggravée car environ 20% des parents (ou autres responsables légaux) répondant à l'enquête déclarent qu'au moins l'un deux est au chômage. Aussi, en 2010, entre 11 et 13% de la population était immigrée. Plus généralement, entre 70 et 76% des parents répondants sont dans la catégorie socio-professionnelle que nous appelons « défavorisée », c'est-à-dire que le responsable légal répondant à l'enquête est sans emploi, ouvrier ou employé. Cette situation se traduit par une moindre réussite scolaire des enfants. On constate tout d'abord que 12 à 14% des élèves de primaire ont un âge supérieur à l'âge normal pour leur niveau, et que c'est le cas d'environ 20% des collégiens. Et les résultats au diplôme national du brevet (DNB) en 2012 pour les établissements considérés sont également très faibles : la moyenne au DNB est de 11 points et seuls 75% des élèves passant le DNB sont admis, ce qui n'est pas statistiquement différent de ce que l'on observe pour l'ensemble des collèges de ZUS.

# EFFETS DU PROGRAMME « MEDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE »

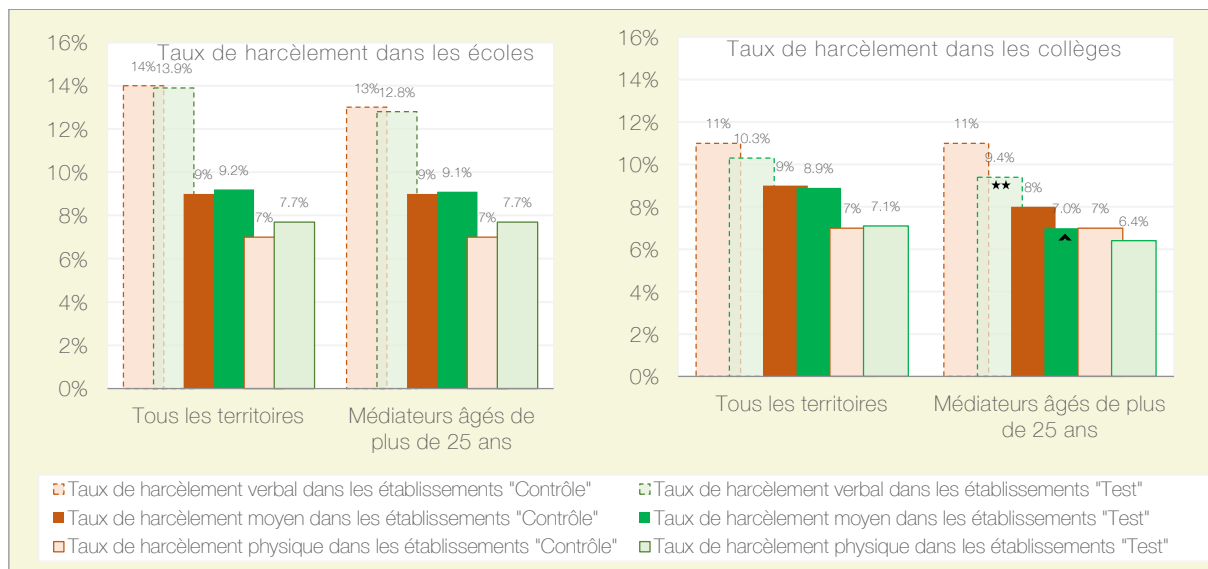
Cette section décrit l'impact du dispositif « MSMS » au collège et à l'école. Nous portons une attention particulière aux effets de ces dispositifs sur le harcèlement et la violence à l'école, et complétons l'analyse par une étude plus générale des indicateurs de bien-être et de comportement scolaire.

## 1 Effets sur les taux de harcèlement et de violence

*Effets sur le taux de harcèlement moyen ressenti par les élèves*

La **Figure 9** présente l'impact sur les taux de harcèlement verbal, physique et moyen au collège et à l'école. Au collège, les effets du dispositif sur l'ensemble des territoires sont peu significatifs. Les taux de harcèlement verbal ou physique diminuent très légèrement mais sans que l'impact soit statistiquement significatif. Le dispositif s'avère en revanche nettement plus efficace lorsqu'il est mis en place par des médiateurs expérimentés, c'est-à-dire de plus de 25 ans.

**Figure 9 - Effet du programme «MSMS» dans les écoles et collèges sur les taux de harcèlement tous niveaux confondus**



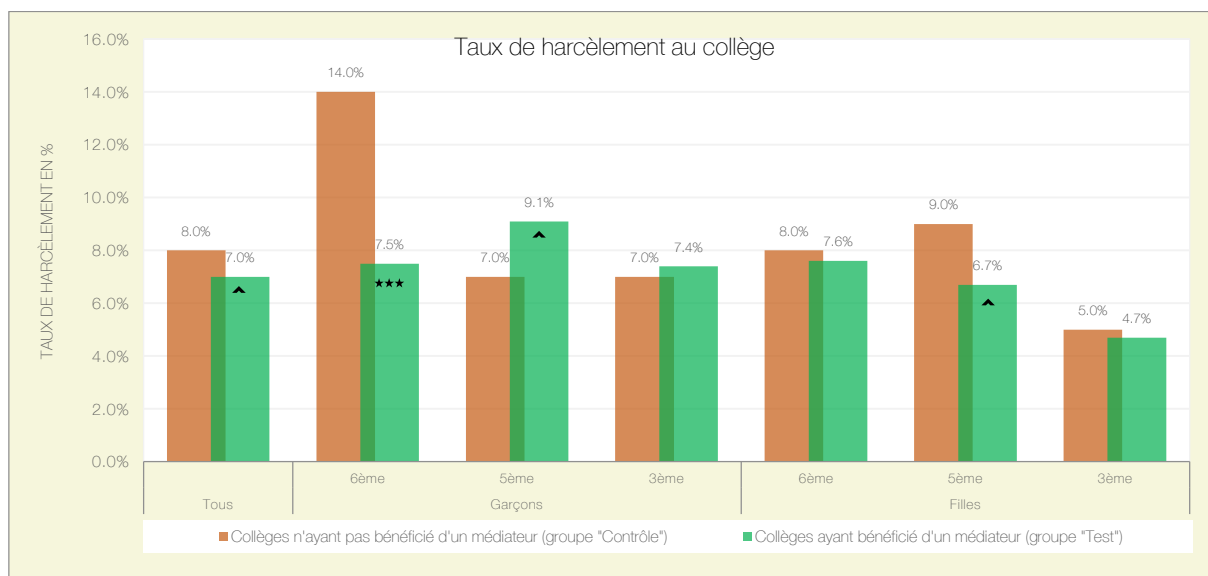
Le programme réduit de 1pp le taux de harcèlement ressenti par les collégiens qui passe de 9% dans le groupe de contrôle à 8% dans le groupe test suite à la mise en place du dispositif, soit une baisse de 11%. Ce résultat découle de la réduction significative du harcèlement verbal de 15% (-1.6pp, statistiquement significatif au seuil de 5%). En particulier, le harcèlement verbal par les moqueries, les surnoms méchants et les mises à l'écart diminuent respectivement de 34% (-3.1pp), 23% (-1.8pp), et 28% (-2.5pp), effets tous significatifs au seuil de 5% ou 10%. La réduction du harcèlement ressenti par les collégiens quand les médiateurs sont expérimentés est donc très substantielle. A l'école, en revanche, le programme n'a, en moyenne, aucun effet significatif sur la diminution du harcèlement ressenti par les élèves, ni dans l'échantillon total, ni dans le groupe d'écoles avec des médiateurs

expérimentés. Mais cette absence d'effet agrégé masque en fait de fortes disparités entre garçons et filles et classes d'âge.

Décomposition par genre et par niveau

La **Figure 10** présente l'impact du programme sur les taux de harcèlement au collège, décomposés à présent par sexe et par genre. Il apparaît alors que le programme est extrêmement bénéfique pour les jeunes garçons en 6<sup>ème</sup>. La probabilité d'être victime de harcèlement diminue de 46% (-6.5pp), avec une baisse relative similaire pour le harcèlement physique (-42%) et verbal (-44%). Si on considère les différents types de violence un par un, il est remarquable que tous diminuent de manière très substantielle. Les plus fortes réductions se trouvent sur la probabilité de recevoir fréquemment des surnoms méchants (-54% soit -13.4pp), et la probabilité de harcèlement sur internet qui tombe pratiquement à 0 avec une baisse de 90% (-2.7pp sur une base de 3% dans le groupe témoin). Presque tous ces effets sont statistiquement significatifs au seuil de 1 ou 5%. La diminution du harcèlement chez les garçons de 6<sup>ème</sup> lorsque le médiateur est expérimenté est donc spectaculaire et concerne tous les types de harcèlement.

**Figure 10 - Effet du programme «MSMS» sur le harcèlement ressenti par les élèves au collège (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans)**



Chez les garçons en 5<sup>ème</sup> en revanche, le dispositif augmente le sentiment de harcèlement : la probabilité de se sentir victime de harcèlement augmente de 2.1pp, avec un effet marginalement significatif au seuil de 20%. C'est surtout le sentiment de harcèlement physique qui augmente : la probabilité de se sentir victime d'au moins un acte de harcèlement physique augmente de 4.9pp, et la probabilité de se sentir harcelé par au moins trois actes physiques augmente de 3.1pp (significatif au seuil de 1%). Les collégiens se disent en particuliers d'avantage victime des actes suivants : être frappé (hausse de 2.5pp), être mêlé à une bagarre (hausse de 3.4pp, significatif à 1%) ou encore être victime de lancers d'objets (hausse de 4.0pp, significatif à 5%). Enfin, le programme n'a pas d'effet sur le sentiment de harcèlement chez les garçons de 3<sup>ème</sup>.

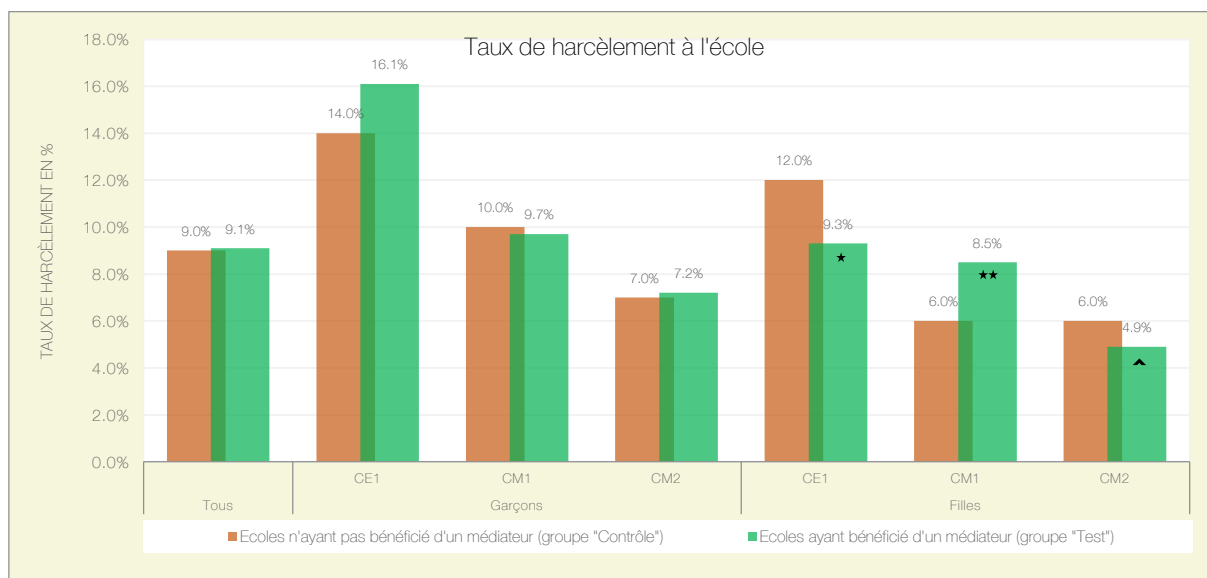
Chez les filles, le dispositif «MSMS» a des effets peu nets sur le sentiment de harcèlement en 6<sup>ème</sup>. La probabilité d'être harcelée avec des surnoms méchants diminue très fortement de 52% (-9.9pp,

significatif à 1%), mais c'est le seul acte de harcèlement qui diminue vraiment. Le taux moyen de harcèlement ressenti n'est donc pas affecté significativement.

En 5<sup>ème</sup>, les médiateurs expérimentés diminuent de façon systématique les taux moyens de harcèlement, et en particulier de harcèlement verbal, de 11% (-2.3pp) et 27% (-3.2pp) respectivement. Dans le détail des actes, on voit que la probabilité d'être mise à l'écart diminue de 65% (-8.5pp significatif au seuil de 1%), et la probabilité de se sentir humiliée diminue de 42% (-4.2pp). Le bénéfice pour les filles de 5<sup>ème</sup> est donc également très important, bien que plus concentré que chez les garçons sur des violences spécifiques d'ordre verbal. Enfin, aucun changement n'est constaté pour les filles de 3<sup>ème</sup>, les écarts étant de petite taille et parfois à la hausse, parfois à la baisse, entre les groupes des filles bénéficiaires et des filles témoins. Il semble donc que lorsqu'il est mis en place par un médiateur expérimenté, l'introduction d'un dispositif «MSMS» diminue très fortement le sentiment de harcèlement chez les garçons de 6<sup>ème</sup> qui constituent de loin le groupe le plus touché par le harcèlement, et plus modérément chez les filles en 5<sup>ème</sup>, qui constituent le second groupe le plus touché par le harcèlement. En revanche, il accroît ce sentiment chez les garçons de 5<sup>ème</sup>, qui n'est pas un groupe particulièrement touché par le harcèlement.

A l'école, les résultats sont plus mitigés et contrastés. La **Figure 11** montre tout d'abord que le programme a peu d'effets statistiquement significatifs sur le harcèlement ressenti par les garçons. Lorsque les effets sont significatifs, cela va le plus souvent dans le sens d'une hausse du sentiment de harcèlement avec en particulier une hausse significative du taux de harcèlement pour certains actes de harcèlement (probabilité d'être frappé) en CE1.

**Figure 11 - Effet du programme «MSMS» sur le harcèlement ressenti par les élèves à l'école (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans)**



Le programme a en revanche des effets très significatifs mais contrastés sur les filles : en CE1, le dispositif diminue significativement le niveau de harcèlement ressenti dans le groupe de médiateurs expérimentés. La moyenne des actes de harcèlement diminue de 2.7pp et la probabilité de se sentir harcelé verbalement diminue de 4.2pp (significatif au seuil de 10%). Cet effet est dû essentiellement à une baisse des actes suivants : être « moquée » (baisse de 7.7pp, significatif à 5%), être « mise à l'écart » (baisse de 5.5pp significatif à 10%), « se faire soigner à cause de problèmes de violence » (-3.8pp,

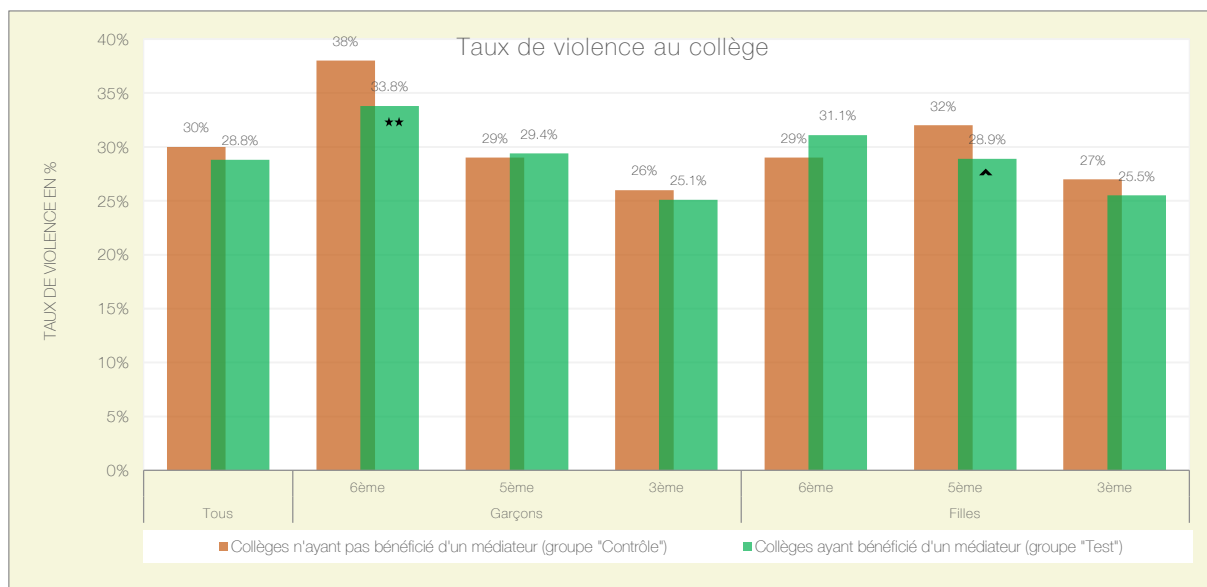
significatif à 10%), et enfin « se faire voler du matériel scolaire » (-8.7pp, significatif à 5%). En CM1: en revanche, le dispositif augmente significativement le harcèlement ressenti. La probabilité moyenne de se sentir victime de harcèlement augmente de 2.5pp (significatif au seuil de 5%). Enfin, le programme n'a en revanche pas d'effet statistiquement significatif sur le harcèlement ressenti par les filles de CM2, ni dans un sens ni dans l'autre.

Au total, on observe une diminution du sentiment de harcèlement chez les filles de CE1, une hausse chez les filles en CM1 et une absence d'effet chez les garçons. Comment expliquer ces effets contrastés ? Une explication plausible est que les filles de CE1 sont plus victimes de harcèlement que celles de CM1 initialement, i.e. en l'absence de dispositif «MSMS». C'est ce que confirme l'analyse du harcèlement ressenti par les filles dans les groupes de contrôle en CE1 et CM1. En l'absence de médiateur, le taux de harcèlement déclaré est plus du double en CE1 (12%) qu'en CM1 (6%). Comme au collège, on voit donc que la réduction de la violence induite par l'action des médiateurs concerne les groupes d'élèves les plus touchés par la violence. Chez les filles en CM1, groupe initialement moins exposé à la violence, le médiateur a pu agir comme un révélateur : à l'instar les garçons de 5<sup>ème</sup> au collège, ce groupe qui déclarait initialement des taux de harcèlement relativement modestes semble avoir vu sa parole se libérer.

*Effet sur le taux de violence ressentie par les élèves*

La **Figure 12** montre que lorsque le médiateur est expérimenté, le dispositif diminue non seulement le harcèlement mais aussi le sentiment de violence plus général chez les garçons en 6<sup>ème</sup> et chez les filles en 5<sup>ème</sup>. A nouveau, ce sont les deux groupes d'élèves les plus touchés par la violence qui bénéficient le plus de l'action des médiateurs.

**Figure 12 - Effet du programme «MSMS» sur la violence ressentie par les élèves au collège (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans)**



Comme on peut le constater en comparant la taille des effets sur le harcèlement et la taille des effets sur la violence au sens plus large, il semble que l'action des médiateurs expérimentés ait été particulièrement efficace contre le harcèlement : elle est donc bénéfique pour prévenir l'apparition d'actes de violence, mais encore plus bénéfique pour lutter contre la répétition de ces actes.

Enfin, il était demandé aux élèves de donner leur degré d'accord avec la phrase « Je me sens en sécurité sur le chemin quand je vais au collège ». Seulement 48% des collégiens qualifient cette affirmation de « Très vraie » et 7% la qualifient de « Pas du tout vraie ». Nous trouvons que ce sentiment d'insécurité est positivement et significativement affecté par la présence du médiateur : la probabilité de ressentir au moins une fois un sentiment d'insécurité sur le chemin de l'école<sup>6</sup> diminue de 6% (-3,2pp significatif au seuil de 10%) sur l'échantillon global et de 8,6% (-4.3pp significatif au seuil de 5%) sur le sous-échantillon des médiateurs expérimentés. Cette diminution atteint même -18% (-11,3pp significatif au seuil de 5%) au sein du groupe des filles de 5ème.

#### *Effets sur les normes d'agression et de défense*

La sensibilisation des élèves au problème de la violence scolaire ainsi que la participation à l'évolution des représentations constitue une part fondamentale du travail du médiateur. Aussi l'étude s'est-elle attachée à évaluer précisément l'impact du programme sur les normes de violence. Nous désignons par « normes prescriptives dans l'établissement » ce qui serait jugé comme normal par une partie des élèves en termes de violence. Nous distinguons les normes de violence agressive<sup>7</sup> (normes relative à l'agression d'autres élèves) et normes de violence défensive<sup>8</sup> (normes relatives à la défense des autres élèves).

En ce qui concerne les normes d'agression, on ne voit pas d'impact du dispositif sur l'échantillon des élèves pris dans sa globalité. En revanche, on trouve à nouveau un impact significatif si l'on décompose l'échantillon par âge et par genre : les normes d'agression ont tendance à ne pas varier ou à légèrement s'améliorer (c'est-à-dire que moins nombreux sont les élèves qui déclarent que la violence est normale) dans presque tous les groupes, sauf chez les garçons en 5ème chez qui les normes d'agression se détériorent de manière très frappante et très significative (l'ensemble des effets sont statistiquement significatifs au seuil de 1% et de 5%). C'est chez ce même groupe que le dispositif augmentait également le sentiment de harcèlement et de violence. Ce résultat pourrait indiquer que l'action du médiateur a autorisé une libération de la parole chez ce groupe d'élèves qui était initialement celui pour lequel l'impression que la violence est normale était la plus faible. Pour le dire autrement, la présence du médiateur a permis d'éviter que les garçons de 5<sup>ème</sup> s'habituent à la violence et leur a permis de la percevoir à son juste niveau.

En ce qui concerne les normes de défense des victimes, le dispositif MSMS a eu un effet positif plus net. Dans le cas où les médiateurs sont expérimentés, le programme de médiation diminue en particulier fortement la réticence à venir en aide aux victimes chez les garçons de 3<sup>ème</sup>. Dans ce groupe,

<sup>6</sup> Cette probabilité est par définition égale à la proportion de collégiens ne qualifiant pas de « très vraie » l'affirmation « Je me sens en sécurité sur le chemin quand je vais au collège ». Elle vaut 52% dans le groupe témoin.

<sup>7</sup> Nous mesurons les normes de violence agressive avec des questions du type: « Dans ton Collège, combien d'élèves trouvent cela normal : Que l'on donne un surnom méchant ? Que l'on se moque d'un élève à cause de sa bonne conduite... ». Les modalités de réponse possible sont « Aucun élève », « Quelques élèves », « La moitié des élèves », et « Tout le monde ou presque ». Nous nous focalisons sur les situations où au moins la moitié de la classe ou plus considèrent ces actes de violence comme normaux.

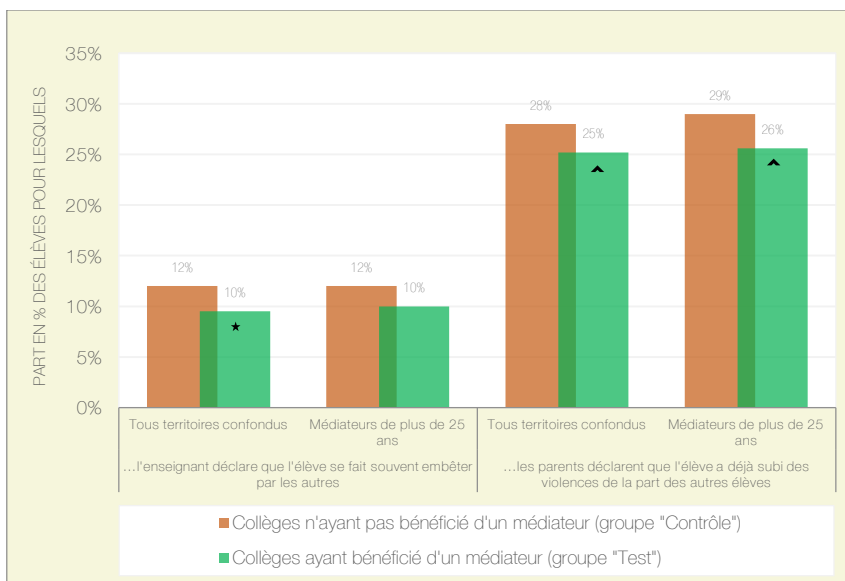
<sup>8</sup> Nous mesurons les normes de violence défensive à partir des questions suivantes: « Dans ton Collège, combien d'élèves : Se moquerait de toi si tu essayais d'arrêter un conflit entre élèves? D'arrêter une bagarre entre élèves ? Défendre tes amis si on les embêtait... ? ». Les modalités de réponse sont : « Tout le monde ou presque », « La moitié des élèves », « Quelques élèves », « Aucun Elève ».

l'indice synthétique de norme de défense des victimes baisse de 46%, indiquant une baisse de la réticence à venir en aide aux victimes. En revanche, les normes de défense des victimes se détériorent chez les garçons en 5<sup>ème</sup> chez qui la réticence à venir en aide aux autres augmente : ces élèves anticipent plus de moqueries dans le cas où ils s'interposeraient pour aider une victime. Au final, pour les garçons de 3<sup>ème</sup> qui sont les « grands de la cour » et moins sujets au harcèlement, le dispositif a, comme décrit précédemment, peu d'effet sur leur sentiment de harcèlement, mais en revanche change leurs représentations sur les normes en diminuant leur réticence à s'interposer en cas de violence. Ce résultat indique que les médiateurs ont encouragé les « grands » à oser s'interposer et aider les élèves qui sont victimes d'actes de violence.

*Effets sur le harcèlement et la violence perçus par les adultes*

La **Figure 13** - Effet du programme «MSMS» sur le niveau de violence tel que perçu par les adultes au collège (échantillon global et sous-échantillon des médiateurs de plus de 25 ans) montre une réelle concordance entre le ressenti des élèves et la situation telle que perçue par les adultes. Au collège, le dispositif «MSMS» a tendance à diminuer la violence perçue par les parents et les enseignants, avec des effets marginalement significatifs sur l'échantillon total. Du point de vue des enseignants de l'échantillon total, la probabilité que l'élève se fasse embêter par les autres diminue de 21% (-2.5pp), soit une réduction du taux de harcèlement de 12% dans le groupe témoin à 9.5% dans le groupe bénéficiant du dispositif.

**Figure 13 - Effet du programme «MSMS» sur le niveau de violence tel que perçu par les adultes au collège (échantillon global et sous-échantillon des médiateurs de plus de 25 ans)**



Notons également qu'une décomposition de l'impact par sexe et niveau montre un effet surtout significatif chez les garçons en 6<sup>ème</sup> (réduction de 55%, soit -10.5pp, mais les résultats sont à prendre avec précaution du fait du taux d'attrition inégal entre groupe témoin et groupe test sur cette question). . En outre, le seul groupe pour qui l'indice synthétique de violence perçue par les enseignants n'est pas plus bas dans le groupe test par rapport au groupe témoin est le groupe des garçons en 5<sup>ème</sup>, ceux-là mêmes qui ressentent davantage de violence dans le groupe test. Mais les enseignants ne constatent pas non plus d'augmentation de la violence au sein de ce groupe, ce qui renforce l'idée que les effets du médiateur sur la violence ressentie dans ce groupe n'est pas une réelle



augmentation mais une plus grande propension à reconnaître et à exprimer les faits de violence qu'ils subissent.

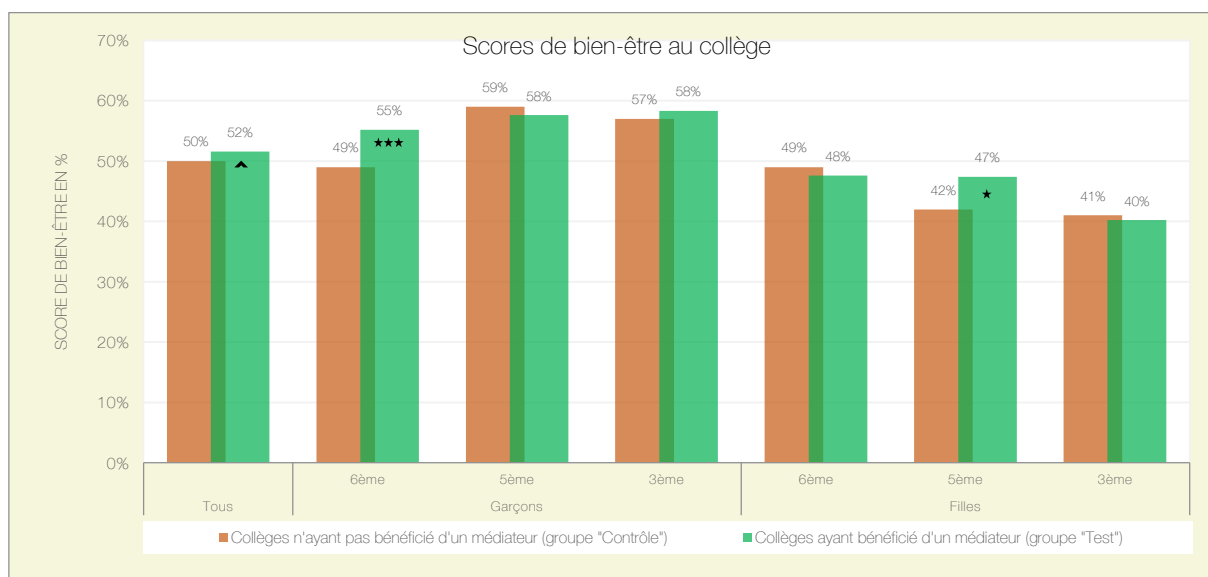
Du point de vue des parents, le dispositif «MSMS» a également tendance à diminuer la violence au collège. Sur l'échantillon total, la probabilité de mentionner que son enfant a déjà subi au moins une violence diminue de 10% (-2.8pp, marginalement significatif), et quand le médiateur est expérimenté la diminution est de 12% (-3.4pp, également marginalement significatif). Si on détaille par classe d'âge et genre, cette probabilité diminue très fortement chez les parents de garçons en 6<sup>ème</sup>, avec une baisse de 54% (-5.4pp) ce qui confirme à nouveau nos résultats sur la diminution du niveau de violence dans ce groupe d'élève.

En ce qui concerne les adultes de l'établissement, les résultats à l'école vont dans le sens contraire de ceux trouvés au collège : le dispositif «MSMS» augmente en général la violence perçue par les adultes de l'institution scolaire. En particulier, le nombre d'élèves harcelés rapporté par le chef d'établissement augmente significativement de 2.14 cas dans les établissements en moyenne. Selon le chef d'établissement, la probabilité d'occurrence d'actes de dégradation ou de vols augmente de 10.6pp dans les écoles qui ont bénéficié d'un médiateur, même lorsque ce dernier était expérimenté. Dans la mesure où il est donc peu probable que les dégradations et les vols aient réellement augmenté du fait de la présence du médiateur, ces effets du dispositif sur la violence matérielle perçue par les adultes indiquent une plus grande vigilance et une attention accrue portée par les chefs d'établissement aux dégradations et aux vols. Le dispositif de médiation a donc joué à l'école le rôle de catalyseur de l'attention sur les problèmes liés à la violence.

## 2 Effets sur le bien-être des élèves

Au collège, les résultats encourageants trouvés sur les sentiments et les niveaux de harcèlement ont-ils des répercussions plus larges sur le niveau de bien-être psychologique des élèves ? La **Figure 14** présente l'impact du dispositif «MSMS» sur le score de bien-être au collège.

**Figure 14 - Effet du programme «MSMS» sur le bien-être des élèves au collège (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans)**

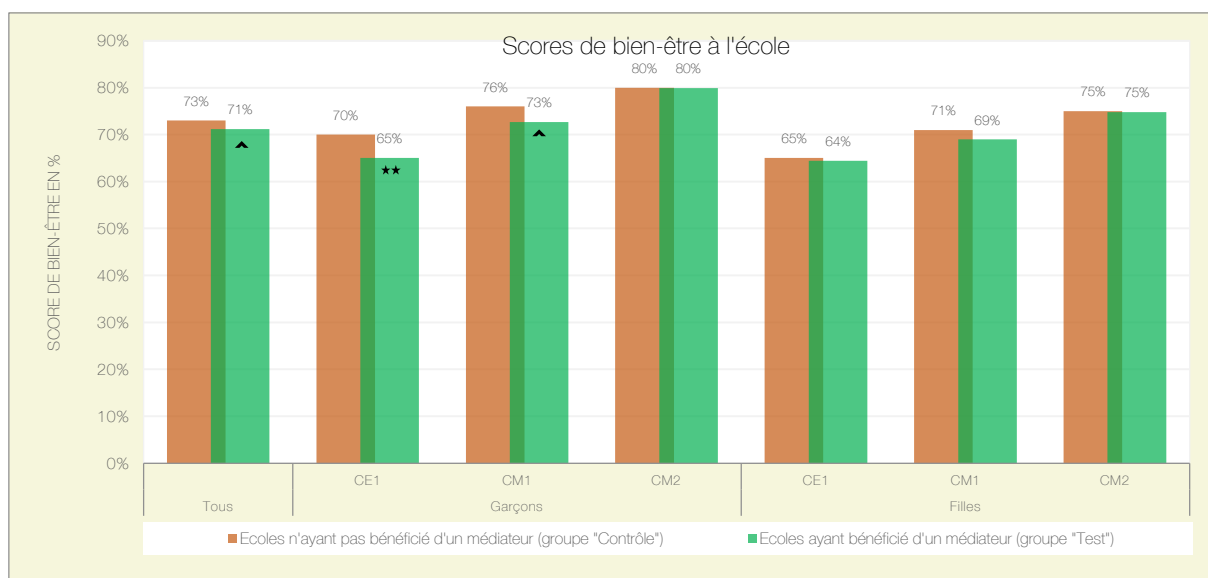


L'indice synthétique de bien-être psychologique augmente de 1.6pp dans l'échantillon des médiateurs expérimentés, l'effet étant presque significatif au seuil de 10%. De manière intéressante, l'effet bénéfique du médiateur apparaît surtout pour les collégiens de 6<sup>ème</sup> et les filles de 5<sup>ème</sup>. L'indice synthétique de bien-être psychologique augmente de 13% (+0.62 points) pour le groupe des garçons de 6<sup>ème</sup>, ce qui représente une amélioration substantielle de leur bien-être psychologique. En particulier, nous pouvons observer pour ce groupe une hausse de 12.2pp de la probabilité de ne jamais ou rarement se réveiller la nuit, une hausse de 10.9pp de la probabilité de ne jamais ou rarement s'ennuyer dans la vie, et une hausse de 9.9pp de la probabilité de ne jamais avoir ou que très rarement des peurs. Les effets sont tous statistiquement significatifs au seuil de 1% ou 5%. Le fait que les groupes où la diminution du sentiment de harcèlement est la plus importante soient aussi ceux où la hausse du niveau bien-être est la plus forte est très encourageant pour la robustesse de nos résultats et montre en outre le lien de cause à effet qu'il existe entre violence subie et bien-être.

A l'école, les résultats sur le bien-être sont, à l'instar de ceux sur la violence, plus mitigés : la **Figure 15** montre que le programme n'a au mieux aucun effet sur le bien-être psychologique, et dans certains cas le dégrade significativement. Sur le sous-échantillon des médiateurs expérimentés, on observe une diminution de 2.2pp de l'indice de bien-être psychologique avec en particulier une diminution de 4.6pp de la probabilité de rarement ou jamais se réveiller la nuit, et de 3.2pp de la probabilité d'être fréquemment malade (significatif au seuil de 5%).

Sur les sous-groupes d'élèves, on constate que cette dégradation est surtout tirée par la baisse importante du bien-être psychologique des garçons de CE1 chez qui le bien-être diminue de 5pp. En revanche le bien-être des autres garçons et des filles aux autres niveaux n'est pas significativement affecté.

**Figure 15 - Effet du programme «MSMS» sur le bien-être des élèves à l'école (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans)**



On peut conclure de cette analyse sur le bien-être des élèves que la présence d'un médiateur a permis, au collège, d'améliorer le bien-être psychologique, l'estime de soi sociale et le fait d'avoir des amis. Les effets positifs sur le bien-être psychologique et l'estime de soi sociale concernent les groupes d'élèves qui ont par ailleurs bénéficié d'une diminution de la violence, ce qui suggère un lien de cause

à effet entre ces deux impacts. En revanche, l'augmentation des élèves dont les parents observent qu'ils ont plusieurs bons amis est plus généralisée et ne concerne pas spécifiquement les élèves qui bénéficient d'une baisse de la violence, ce qui peut refléter un effet plus global sur le climat scolaire et les relations entre élèves.

A l'école, en cohérence avec le peu d'effet du programme sur les taux de harcèlement, les niveaux de bien-être ne sont pas significativement affectés.

#### *Effets sur la relation aux autres<sup>9</sup>*

Au collège, on observe, une fois encore chez les garçons en 6<sup>ème</sup> et les filles en 5<sup>ème</sup>, une augmentation de près de 10 points de la proportion d'élèves qui qualifient de « Tout à fait vraie » l'affirmation « Mes amis m'aiment bien ». Parallèlement, l'indice synthétique d'estime de soi sociale augmente marginalement chez les garçons en 6<sup>ème</sup> (+8%, non significatif) et plus significativement chez les filles en 5<sup>ème</sup> (+15%, significatif au seuil de 1%). Ces résultats suggèrent que l'estime de soi sociale et la violence entre pairs sont liées, puisque ce sont les deux groupes d'élèves qui bénéficient d'une réduction de la violence qui améliorent aussi leur estime de soi sociale.

Et ces résultats concordent là encore avec le ressenti des parents : la probabilité que les parents n'aient pas connaissance de l'existence d'amis diminue d'environ un tiers passant de 9% à 6%, et la probabilité que les parents déclarent que leur enfant a plusieurs bons amis augmente d'environ 5% quand le médiateur est expérimenté. Enfin la probabilité pour que les parents déclarent qu'il arrive à leur enfant de ne pas avoir envie d'aller à l'école parce qu'il a des problèmes avec les autres enfants passe de 8% à 6%, résultat significatif au seuil de 10%.

### **3 Effets sur le comportement et les résultats scolaires**

Au collège, nous avons pu analyser les données portant sur le nombre des absences, des sanctions et les résultats scolaires extraites depuis les logiciels de vie scolaire. Tout d'abord, il apparaît assez nettement que la présence des médiateurs expérimentés a entraîné une hausse des prises de sanction vis-à-vis des élèves (aucun changement significatif n'est observé sur l'échantillon total). La proportion d'élèves ayant été exclus temporairement de l'établissement au moins une fois passe par exemple de 7% dans les collèges témoins à 12% dans les collèges test et ce résultat est significatif au seuil de 10% (non présenté graphiquement). Cette hausse provient en grande partie du groupe des garçons de 5<sup>ème</sup>. Pour ce groupe d'élèves, le nombre d'exclusions temporaires a par conséquent plus que doublé (de 0.12 par élève à 0.28 par élève). Ce résultat assez net sur les garçons de 5<sup>ème</sup> doit être relié au fait que ce groupe ressent davantage de violence dans le groupe bénéficiant du médiateur.

L'accroissement du nombre de sanctions les concernant pourrait refléter le fait que leur comportement s'est effectivement détérioré. Tandis que les garçons de 6<sup>ème</sup> et les filles de 5<sup>ème</sup> se retrouvent comme « protégés » par le médiateur, les garçons de 5<sup>ème</sup> auraient davantage de comportements violents les uns à l'égard des autres et recevraient par conséquent plus de sanctions. Mais il semble aussi possible que la présence du médiateur ait pu accroître la vigilance et durcir la

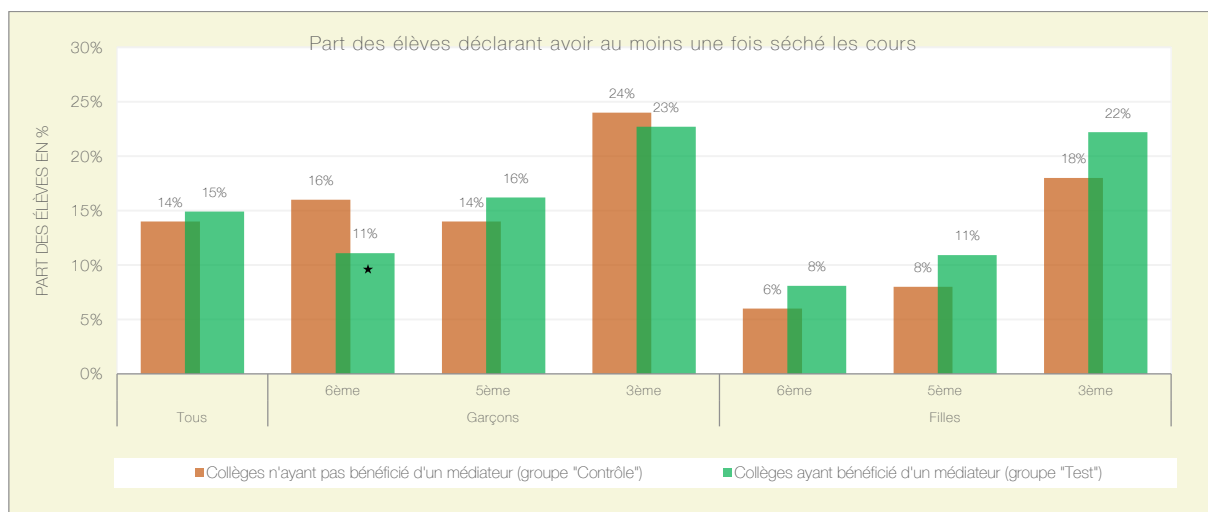
---

<sup>9</sup> Se référer au rapport complet pour plus d'informations sur ces résultats.

politique de sanctions dans l'établissement. Ainsi, l'augmentation des sanctions prises à l'encontre des élèves de 5ème pourrait ne pas être associée à une dégradation du comportement des 5ème, mais à une tolérance moins grande vis-à-vis de leur comportement.

Concernant l'absentéisme, la **Figure 16** montre que la proportion de garçons de 6ème ayant déjà séché les cours diminue de 31% (passant de 16% à 11%, significatif au seuil de 10%) en présence d'un médiateur expérimenté. Ce résultat semble cohérent avec le fait que les garçons de 6ème ressentent beaucoup moins de violence et que leur bien-être psychologique et leur estime de soi sociale s'améliorent.

**Figure 16 - Effet du programme « MSMS » sur l'absentéisme déclaré au collège**



Enfin, l'analyse des compétences scolaires telles que mesurées par les notes données par les enseignants montre qu'à ce stade très précoce du programme, il ne produit pas d'effet sur les compétences scolaires : les rares écarts que l'on observe sont de très petite taille, ne sont pas statistiquement significatifs et ne sont pas assez constants sur l'ensemble des trimestres pour qu'il soit possible de conclure à un réel effet du programme. Les données issues des questionnaires enseignants ainsi que les scores aux tests de maths et de français que nous avons administrés confirment cette absence d'effet. Si les différences observées sont trop rares pour que l'on puisse conclure à un effet du dispositif sur les compétences scolaires, il serait en revanche très pertinent de suivre les élèves sur une plus longue période afin de pouvoir observer de potentiels effets à moyen et à long terme.

A l'école, en cohérence avec le peu d'effet du programme sur les taux de harcèlement, le comportement et les capacités scolaires « objectives » des élèves, mesurées par le point de vue des enseignants et par les résultats aux tests de maths et de français que nous avons administrés, ne sont pas significativement affectés.

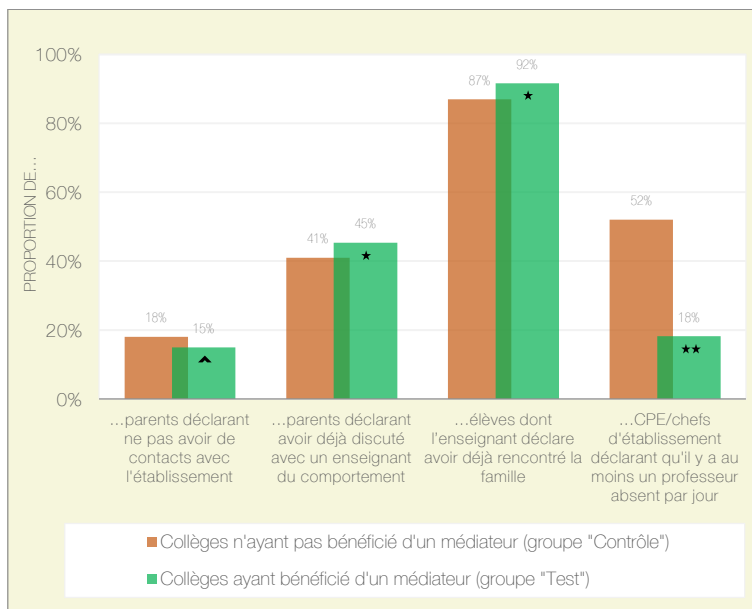
#### 4 Effets sur l'atmosphère au sein de l'établissement

La **Figure 17** - Effet du programme « MSMS » sur l'atmosphère au sein de l'établissement au collège présente enfin les effets du dispositif MSMS sur les relations entre le collège et les familles, ainsi que sur l'absentéisme des enseignants. Il apparaît nettement que le programme intensifie la relation entre

parents et l'institution scolaire. Dans l'échantillon total, on voit une baisse de 13% de la probabilité que la famille déclare ne pas avoir de contacts avec l'école (cette baisse est de 17% sur l'échantillon des médiateurs expérimentés).

De plus, on observe une hausse de la probabilité que le parent interrogé déclare avoir discuté plusieurs fois avec un enseignant (+9% sur l'échantillon total, +13% quand le médiateur est expérimenté). Il semble plausible que l'intensification de la relation entre la famille et le collège soit liée à l'action du médiateur car lorsque celui-ci est expérimenté, on observe une hausse de 10% de la probabilité que les parents aient discuté avec un enseignant du comportement de l'enfant (+4.3pp). En outre, le point de vue des enseignants corroborent le point de vue des parents : on observe dans le groupe bénéficiant de la présence d'un médiateur expérimenté une hausse de 5% de la proportion d'élèves dont l'enseignant déclare avoir déjà rencontré la famille. Ces effets sont significatifs aux seuils de 5% ou 10%.

Figure 17 - Effet du programme « MSMS » sur l'atmosphère au sein de l'établissement au collège



Enfin, le programme a également un effet sur l'assiduité des enseignants au collège. La proportion de collèges dans lesquels le Proviseur ou le CPE mentionne qu'au moins un enseignant est absent par jour diminue de 28.1pp dans l'échantillon total et de 33.8 points de pourcentage dans les Collèges où le médiateur est expérimenté, entraînant une diminution de la proportion de collèges dans lesquels il y a au moins un prof absent tous les jours de 50% à près de 20%. L'effet est statistiquement significatif au seuil de 5%.

A l'école, la qualité de l'atmosphère dans l'établissement et l'absentéisme des enseignants ne sont pas significativement affectés par le dispositif « MSMS ».<sup>10</sup>

<sup>10</sup> Et la qualité des relations entre parents et école ne peut pas être mesurée à l'école pour le dispositif MSMS car le questionnaire n'est pas exploitable.

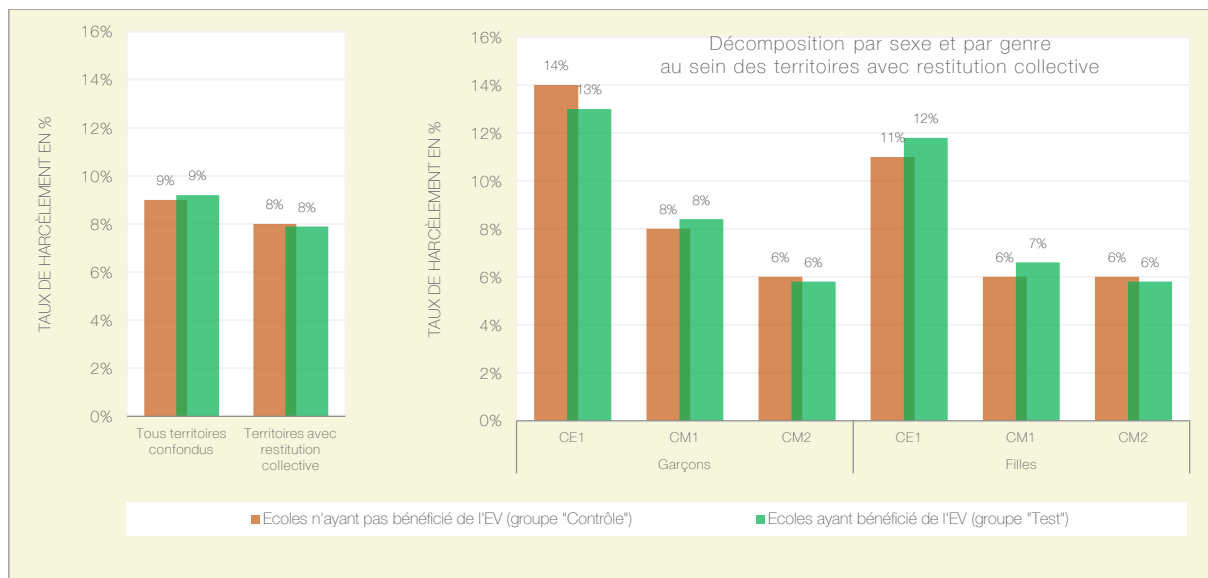
## EFFET DU PROGRAMME « PRISE DE CONSCIENCE »

Cette dernière section décrit l'impact du programme « Prise de conscience » mis en place à l'école uniquement.

### 1 Effets sur le taux de harcèlement ressenti par les élèves

Comme le montre la **Figure 18**, le dispositif « Prise de conscience » n'a pas d'effet statistiquement significatif sur le harcèlement et la violence ressentis par les élèves, qu'il soit accompagné ou non d'une restitution collective. Mais le dispositif a des effets contrastés en fonction du niveau et entre filles et garçons. Quelques indicateurs particuliers montrent que le programme a tendance à diminuer le sentiment de harcèlement de violence chez les garçons de CE1 et CM2 : la probabilité de se sentir harcelé par des surnoms méchants en CE1 diminue ainsi de 6.6pp (significatif au seuil de 5%). Le dispositif augmente en revanche le sentiment de harcèlement et de violence en CM1, en particulier chez les filles. Ces résultats sont qualitativement assez similaires à ceux obtenus avec le dispositif «MSMS» à l'école pour les CM1, où la violence déclarée par les élèves augmentait fortement, en particulier chez les filles. Toutefois, ces derniers effets sont trop rares, contradictoires et faiblement significatifs pour que l'on puisse conclure à l'existence d'un impact du dispositif « Prise de conscience » à l'école.

**Figure 18 - Effet du dispositif « Prise de conscience » sur le taux de harcèlement (échantillon total et échantillon restreint aux écoles ayant bénéficié d'une restitution collective)**



Les questionnaires des parents et des adultes de l'institution scolaire suggèrent toutefois un faible effet du dispositif sur le harcèlement et la violence. Lorsque l'impact est significatif, il va en moyenne dans le sens d'une hausse de la violence observée, avec quelques effets hétérogènes. En moyenne, les parents dont l'enfant a bénéficié du dispositif « Prise de conscience » déclarent plus fréquemment que leur enfant mentionne des problèmes avec d'autres élèves lorsqu'il ne veut pas aller à l'école, avec une hausse significative pour les garçons en CE1. Selon la perspective des « autres adultes », la violence

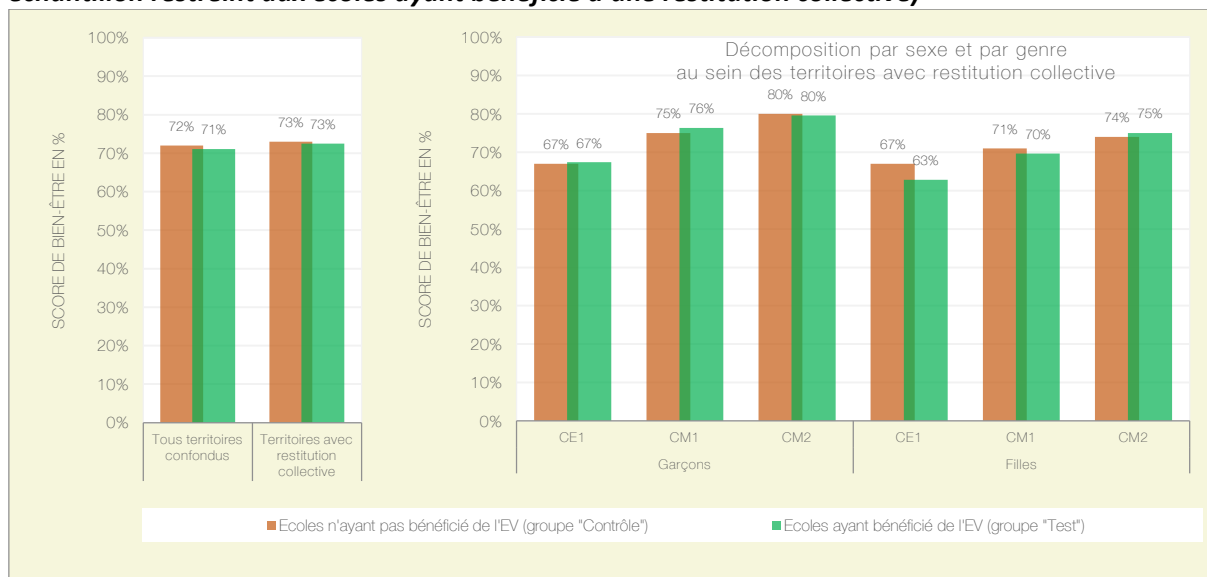
observée au niveau de la classe et de l'établissement a tendance à augmenter dans les écoles qui ont bénéficié du dispositif « Prise de conscience ». La probabilité d'observer au moins un acte de violence augmente de 10.9pp, en particulier la probabilité d'occurrence de violence physique. Cependant certains actes de violence ont des évolutions contradictoires. Ainsi la probabilité d'observer des élèves qui se font souvent ou très souvent insulter ou bousculer augmente, mais la probabilité d'observer des élèves fréquemment moqués diminue de façon substantielle. Enfin, la probabilité que le Chef d'établissement ou le CPE mentionne l'existence de dégradations de matériels, de vols augmente dans les écoles qui ont bénéficié du dispositif « Prise de conscience ».

Le dispositif semble en revanche avoir réduit significativement la tolérance à l'agression selon les adultes. Une interprétation possible est que le dispositif ait fait émerger une prise de conscience de la prégnance de la violence à l'école. Cette prise de conscience expliquerait la hausse de la violence déclarée par les adultes de l'institution scolaire. Mais en revanche, cette prise de conscience a aussi conduit à une moindre tolérance au sein de l'établissement vis-à-vis des actes de violence.

## 2 Effets sur le bien-être des élèves

La **Figure 19** décrit les effets du dispositif « Prise de conscience » sur le bien-être des élèves. En moyenne, le dispositif n'a aucun impact sur les indices de bien-être psychologique, ni sur la satisfaction dans la vie ou encore de pro-sociabilité (non présenté graphiquement).

**Figure 19 - Effet du dispositif « Prise de conscience » sur le score de bien-être (échantillon total et échantillon restreint aux écoles ayant bénéficié d'une restitution collective)**



Certaines dimensions de ces indices ont cependant été affectées marginalement dans certains groupes : ainsi, la probabilité de ne jamais ou rarement se réveiller diminue marginalement de 0.3pp, avec un effet significatif au seuil de 10%. Comme pour le dispositif «MSMS», les quelques effets observés sur certaines dimensions vont dans le sens d'une diminution du bien-être des élèves. Ils sont toutefois trop rares pour que l'on puisse conclure à un impact réel du dispositif « Prise de conscience ».

## CONCLUSION

### *Les effets du dispositif de Médiation Sociale en Milieu Scolaire*

Tous les résultats que nous venons de décrire donnent une vision très riche de l'action des médiateurs au collège et à l'école.

Au collège, le dispositif « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » a permis selon les différents acteurs de réduire de façon importante le harcèlement et la violence, d'améliorer le climat scolaire et la relation entre les différents acteurs, et d'améliorer également le bien-être des collégiens. Cependant l'efficacité du programme dépend étroitement du profil du médiateur. Les médiateurs expérimentés ont eu une influence bénéfique beaucoup plus déterminante. Ensuite le programme est le plus efficace chez les garçons en 6ème et les filles de 5ème, et a en revanche des effets opposés chez les garçons de 5ème. Comment comprendre ce résultat ? Une interprétation est que les garçons de 6ème et les filles de 5ème sont ceux qui, en l'absence d'un médiateur, souffrent le plus de violences. Initialement, le taux moyen de harcèlement déclaré par les garçons de 6ème est 14% contre 8% chez ceux de 5ème (et 7% chez les 3ème), le taux moyen de harcèlement physique déclaré est 11% chez les garçons de 6ème contre 7% chez ceux de 5ème, et le taux moyen de harcèlement verbal est de 17% chez les garçons de 6ème contre 11% chez les 5ème. Le programme a donc été efficace pour réduire le sentiment de harcèlement chez les plus vulnérables du collège, qui par leur âge sont plus susceptibles de se faire harceler par les autres. En revanche pour les garçons en 5ème, le dispositif a plus agi comme un phénomène de prise de conscience : les médiateurs ont évité à ce groupe de s'habituer à la violence, et d'exprimer plus facilement les problèmes qu'ils rencontrent. Finalement, il s'avère essentiel de croiser les observations des adultes avec celles des enfants dans un contexte où l'action des médiateurs agit sur deux forces contraires : une diminution objective des actes de harcèlement et de violence d'une part, combinée avec une hausse de la conscience, de l'identification et de l'expression de ces actes d'autre part.

Cette diminution de la prévalence de la violence se traduit également par des effets bénéfiques sur le bien-être scolaire. Conformément à la réduction de la violence, le bien-être psychologique déclaré par les élèves augmente parmi les garçons de 6ème et les filles de 5ème qui disent moins souvent avoir des peurs, se réveiller la nuit ou encore trouver leur vie ennuyeuse. Le dispositif augmente également l'estime de soi sociale et le fait d'avoir de bons amis. On peut aussi constater que cette amélioration du bien-être des élèves sur le plan psychologique et relationnel se fait un peu au détriment de l'opinion que les élèves, en l'occurrence les plus jeunes, portent sur l'école en général, et sur l'écoute et l'attention qui leur est portée par les enseignants et les CPE en particulier. De plus, le dispositif diminue la proportion de garçons de 6ème ayant déjà séché les cours, et entraîne aussi un durcissement des pratiques de sanctions à l'égard des élèves en général (retenues, exclusions de cours et exclusions temporaires). En revanche, si la baisse du harcèlement et de la violence est associée à une hausse du bien-être et du climat scolaire, nous ne trouvons aucun effet statistiquement significatif sur les capacités cognitives et les notes. Enfin, la relation entre parents et professeurs est plus intense et l'absentéisme des enseignants diminue.

Les effets du dispositif « Médiation Sociale en Milieu Scolaire » sont en revanche moins bénéfiques à l'école qu'au collège. Premièrement, l'âge et l'expérience du médiateur ne semble pas être une



dimension aussi importante à l'école qu'au collège : les résultats sont rarement très différents entre l'échantillon total et l'échantillon des médiateurs expérimentés. En croisant l'ensemble des perspectives élèves, enseignants et autres adultes, le programme conduit en moyenne à une absence d'effet global sur le sentiment de harcèlement et de violence, et à une dégradation du bien-être des élèves. Cependant les effets sont en réalité hétérogènes. En particulier, les filles de CE1, qui expriment initialement beaucoup de problèmes de violence, bénéficient d'une diminution importante de ce sentiment grâce à la présence du médiateur tandis que les filles de CM1, qui ressentent initialement moins de la violence, ressentent une augmentation de la violence. Chez ces élèves qui ressentent peu de violence en l'absence de médiateur, on observe à nouveau comme au collège des effets de prise de conscience et de libération de la parole qui se traduisent par une expression plus grande du ressenti de la violence. Cet effet prise de conscience est également perceptible de manière très nette dans les déclarations des adultes, parents et personnel de l'établissement : le dispositif « MSM S » plus léger qu'au collège a conduit à une hausse de la violence perçue et déclarée par les différents acteurs sans pouvoir toutefois entraîner des effets positifs sur les niveaux réels de harcèlement et violence. Par voie de conséquence, il induit plutôt des effets négatifs sur le bien-être des élèves, notamment la satisfaction dans la vie et l'estime de soi sociale. Alors qu'au collège la diminution de la violence était accompagnée d'une amélioration du bien-être et de la relation aux autres, à l'école il semblerait que la sensibilisation aux problèmes de la violence, même si elle permet d'en diminuer la prévalence pour certains groupes d'élèves, provoque plutôt une diminution du bien-être. Ce résultat pourrait être lié à la présence plus éparse du médiateur dans l'enceinte de l'école, et la plus faible intensité des actions qui en découle. La présence du médiateur a permis de commencer le processus en augmentant la conscience et l'identification des problèmes de violence, sans toutefois être assez soutenue pour permettre d'en diminuer les effets néfastes sur le bien-être des élèves. En définitive, il semble que l'intensité de la présence et des actions des médiateurs dans les écoles, plus faible que dans les collèges, puisse être l'explication de ces résultats plus mitigés. Nous recommandons de ce fait une intensification du dispositif dans les écoles.

#### *Les effets du dispositif de Prise de conscience à l'école*

Le dispositif « Prise de conscience » n'a globalement pas d'effet statistiquement significatif sur le harcèlement et la violence ressentis par les élèves, en présence ou sans restitution collective des résultats de l'enquête de victimation. Mais ce dispositif a des effets contrastés en fonction du niveau et entre filles et garçons. Le programme a tendance à diminuer le sentiment de harcèlement et de violence chez les garçons de CM2, et dans une moindre mesure chez les filles et garçons de CE1. En revanche, le dispositif augmente le sentiment de harcèlement et de violence en CM1, en particulier chez les filles. Ces résultats sont qualitativement assez similaires à ceux obtenus avec le dispositif MSMS à l'école pour les CM1, où la violence déclarée par les élèves augmentait fortement, en particulier chez les filles. En revanche, le dispositif MSMS a des effets beaucoup plus significatifs dans la réduction de sentiment de la violence chez les filles en CE1.

Les questionnaires des parents et des adultes de l'institution scolaire suggèrent un faible effet du dispositif sur le harcèlement et la violence. Lorsque l'impact est significatif, il va en moyenne dans le sens d'une hausse de la violence observée, avec quelques effets hétérogènes. En moyenne, les parents dont l'enfant a bénéficié du dispositif d'Enquête de victimation déclarent plus fréquemment que leur enfant mentionne des problèmes avec d'autres élèves lorsqu'il ne veut pas aller à l'école, avec une hausse significative pour les garçons en CE1. Selon la perspective des autres adultes, la violence

observée au niveau de la classe et de l'établissement a tendance à augmenter dans les écoles qui ont bénéficié du dispositif « Prise de conscience ». La probabilité d'observer au moins un acte de violence augmente de 10.9pp, en particulier la probabilité d'occurrence de violence physique. Cependant certains actes de violence ont des évolutions contradictoires. Ainsi la probabilité d'observer des élèves qui se font souvent ou très souvent insulter ou bousculer augmente, mais la probabilité d'observer des élèves fréquemment moqués diminue de façon substantielle. Enfin, la probabilité que le Chef d'établissement ou le CPE mentionne l'existence de dégradations de matériels, de vols augmente dans les écoles qui ont bénéficié du dispositif « Prise de conscience », et le dispositif semble avoir réduit significativement la tolérance à l'agression selon les adultes.

Une interprétation possible est que le dispositif ait fait émerger une prise de conscience de la prégnance de la violence à l'école. Cette prise de conscience expliquerait la hausse de la violence déclarée par les adultes de l'institution scolaire. Mais cette prise de conscience a aussi conduit à une moindre tolérance au sein de l'établissement vis-à-vis des actes de violence.

## TABLE DES FIGURES

<b>Figure 1</b>	Harcèlement au collège et à l'école par nature des actes .....	6
<b>Figure 2</b>	Taux de harcèlement au collège et à l'école : décomposition par genre et par niveau .....	7
<b>Figure 3</b>	Violence occasionnelle au collège et à l'école .....	8
<b>Figure 4</b>	Action des médiateurs à l'école et au collège : différences selon l'âge du médiateur .....	12
<b>Figure 5</b>	Actions rapportées par les directeurs pour l'année 2013-2014 et effet du programme «MSMS» (écoles et collèges).....	14
<b>Figure 6</b>	Actions rapportées par les directeurs pour l'année 2013-2014 et effet du programme « EV » (écoles uniquement) .....	18
<b>Figure 7</b>	Protocole d'assignation des établissements .....	21
<b>Figure 8</b>	Caractéristiques des établissements : différences entre établissements test et établissements témoins .....	22
<b>Figure 9</b>	Effet du programme «MSMS» dans les écoles et collèges sur les taux de harcèlement tous niveaux confondus .....	24
<b>Figure 10</b>	Effet du programme «MSMS» sur le harcèlement ressenti par les élèves au collège (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans).....	25
<b>Figure 11</b>	Effet du programme «MSMS» sur le harcèlement ressenti par les élèves à l'école (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans).....	26
<b>Figure 12</b>	Effet du programme «MSMS» sur la violence ressentie par les élèves au collège (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans).....	27
<b>Figure 13</b>	Effet du programme «MSMS» sur le niveau de violence tel que perçu par les adultes au collège (échantillon global et sous-échantillon des médiateurs de plus de 25 ans).....	29
<b>Figure 14</b>	Effet du programme «MSMS» sur le bien-être des élèves au collège (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans) .....	30
<b>Figure 15</b>	Effet du programme «MSMS» sur le bien-être des élèves à l'école (sous-échantillon des médiateurs âgés de plus de 25 ans) .....	31
<b>Figure 16</b>	Effet du programme « MSMS » sur l'absentéisme déclaré au collège .....	33
<b>Figure 17</b>	Effet du programme « MSMS » sur l'atmosphère au sein de l'établissement au collège ..	34
<b>Figure 18</b>	Effet du dispositif « Prise de conscience » sur le taux de harcèlement (échantillon total et échantillon restreint aux écoles ayant bénéficié d'une restitution collective) .....	35
<b>Figure 19</b>	Effet du dispositif « Prise de conscience » sur le score de bien-être (échantillon total et échantillon restreint aux écoles ayant bénéficié d'une restitution collective) .....	36



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)